

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE - RENDU
DE SEANCE**

[séance plénière du 23/10/2012]

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au BMO du 4 décembre 2012.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, Mme Élisabeth Borne (représentée), M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Olivier Cinqualbre, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard (représenté), Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmar, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Héléne Mace de Lepinay, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

Excusés : M. Pierre Bortolussi, Mme Karen Bowie, M. Pierre Casselle, M. Paul Chemetov, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Pierre Pinon.

REPORTS DE LISTES PRÉCÉDENTES

10, place de la Concorde et 2-6, rue Boissy d'Anglas (08 ^e arr.) - hôtel de Crillon.....	4
74-74B et 76, avenue Félix Faure (15 ^e arr.).....	10
15, rue de Lubeck (16 ^e arr.).....	12
72-82, boulevard de Rochechouart et 1-3B, rue de Steinkerque (18 ^e arr.) - Élysée-Montmartre.....	16
8-14, rue Cortot et 17-19, rue Saint-Vincent (18 ^e arr.) - musée Montmartre.....	20
21, rue du Maroc (19 ^e arr.).....	26

PERMIS DE DÉMOLIR

34, rue Richer et 2, rue Saulnier (09 ^e arr.).....	30
18-24, bd. Auguste Blanqui, 17-17bis, rue des Reculettes (13 ^e arr.) - école Estienne.....	33
1 ^{bis} , rue Raffet (16 ^e arr.).....	37

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

14, av. des Champs-Élysées et 35, av. Gabriel (08 ^e arr.) - théâtre Marigny.....	40
1-5, rue Regnault (13 ^e arr.) - gare Masséna.....	44

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

7, passage Brulon (12 ^e arr.).....	48
29-31, av. de la Porte de Saint-Ouen et 14, rue Camille Blaisot (17 ^e arr.).....	48
4-6, rue Pierre Mouillard et 56, rue du Capitaine Ferber (20 ^e arr.).....	48

70. PARIS
Théâtre Marigny

[10, place de la Concorde et 2-6, rue Boissy d'Anglas (08^e arr.)]

Rénovation de l'hôtel de Crillon

Pétitionnaire : M. DELAFOSSE, Luc - C.HOTEL SAS

PC 075 108 09 V 0009 01

Dossier déposé le 23/04/2012

« Réaménagement intérieur de l'hôtel (130 chambres au lieu de 145) avec construction de plancher en extension du 2^{ème} sous-sol, création d'une piscine et d'une salle de sport au 1^{er} sous-sol, démolition partielle de plancher à l'entresol et modification d'une baie avec dépose de la porte du local bagages, à rez-de-chaussée sur rue. Modificatif au PC n° 075 108 09 V 0009 délivré le 09/09/2009. »

PROTECTION

Protection au titre des Monuments historiques : façades (classement par liste de 1900) ; grand salon dit des Aigles,

décoration du salon Louis XVI, adjacent au salon des Aigles vers l'est, donnant sur la place de la Concorde et improprement appelé de Marie-Antoinette, et l'ensemble des toitures (classement par arrêté du 23 septembre 1964).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 3 juin 2009 : « La Commission du Vieux Paris (...) émet le vœu que soit restitué le dispositif voulu par Ange-Jacques Gabriel en 1775, d'une toiture sans comble apparent, afin de ne pas pérenniser, par un dessin de comble mansardé, la surélévation de l'hôtel de Crillon. »

PRÉSENTATION

Derrière les façades du pavillon est de la place

Louis XV, élevées par Gabriel en 1762-1765, l'architecte Louis Trouard construit à partir de 1775 un hôtel particulier pour le duc d'Aumont. Acheté par le comte de Crillon en 1788, il reste dans la même famille jusqu'à son achat en 1906 par la Société des Grands magasins du Louvre qui le transforme en hôtel de voyageurs.

Le nouvel établissement est aménagé à partir de 1909 par l'architecte Walter-André Destailleurs dans l'hôtel particulier et les deux immeubles de rapport situés derrière lui, construits en 1877 au n° 4 et 6 de la rue Boissy d'Anglas. Cette opération entraîne d'importantes démolitions du bâtiment du XVIII^e siècle, dont on ne conserve que les façades sur la place et le retour sur la rue Boissy d'Anglas, et, à l'intérieur, uniquement la séquence des grands salons du premier étage côté place (dont les lambris sont déposés). La façade arrière est démolie, la toiture, déjà surélevée est refaite à l'identique, et la séquence d'entrée au rez-de-chaussée est entièrement recomposée (avec l'aménagement d'un passage cocher en U rue Boissy d'Anglas). Les deux immeubles de

rapport sont à leur tour adaptés au nouveau programme. Du n° 4, on ne conserve guère que la façade sur rue, tous les planchers étant reconstruits pour être de plain-pied avec ceux du pavillon côté place. Le n° 6 est moins lourdement touché ; ses planchers et ses structures principales sont maintenus. Les deux immeubles sont surélevés de trois niveaux. Une distribution commune est mise en place sur un système de couloirs annulaires desservant des suites inspirées de l'appartement bourgeois sur rue, et des chambres simples autour des deux cours. Les salons de réception sur la place font l'objet d'une nouvelle campagne de décoration intérieure, inspirée du style Louis XVI. Deux espaces reçoivent un traitement particulier, la salle de restaurant du rez-de-chaussée avec un décor néo-Louis XIV et une frise d'enfants ouvriers construisant la place de la Concorde peinte par Adrien Moreau-Néret, et une chambre du premier étage (à l'emplacement du petit appartement du duc d'Aumont), avec un important décor néo-Louis XVI qui rappelle l'importance de cet hôtel dans l'histoire du décor intérieur français de la fin du XVIII^e siècle.



Plan des hauteurs d'étages.



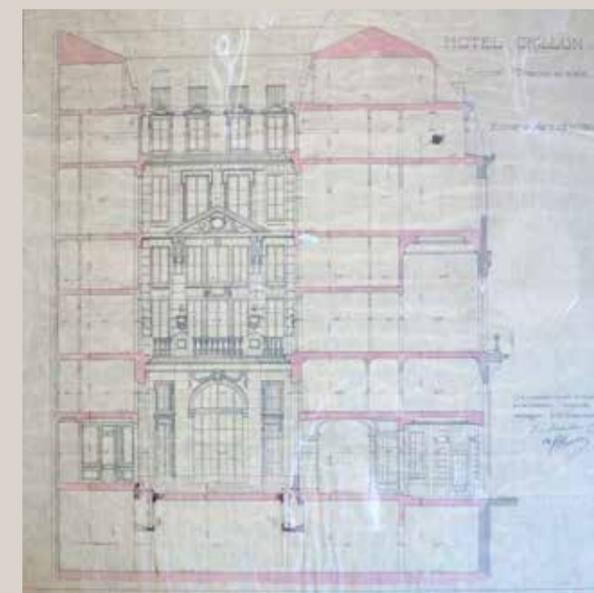
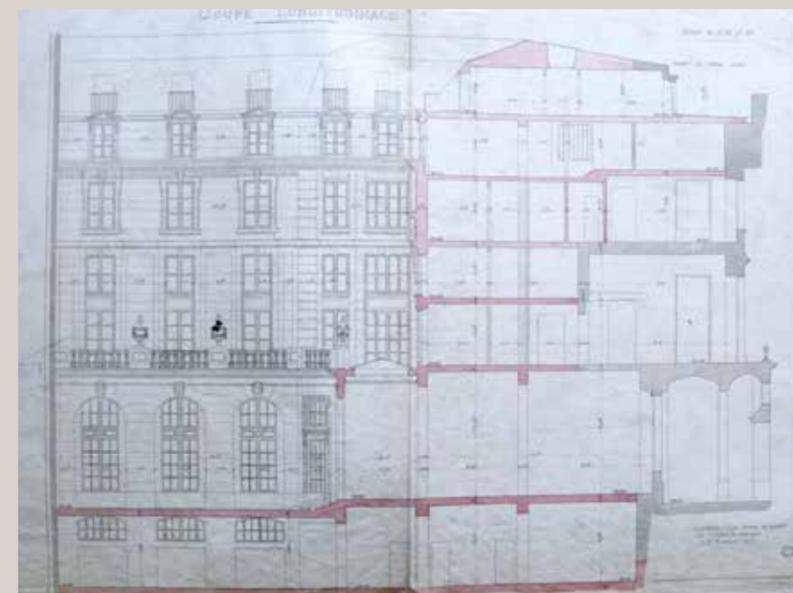
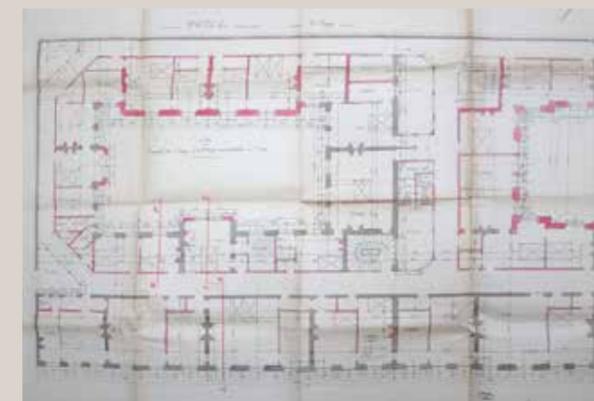
Photographie de la façade XVIII^e siècle en retour sur la rue Boissy d'Anglas jointe à la demande de permis de construire de 1909 qui indique de la partie à démolir. Au premier plan, l'immeuble de 1877 avant transformation (Archives de Paris).

Trois dessins issus de la demande de permis de construire de 1909 déposée par Destailleurs pour l'aménagement de l'hôtel de Crillon (Archives de Paris) :

- En haut à droite : plan de restructuration des deux immeubles de la rue Boissy d'Anglas ;

- En bas à gauche : coupe sur le bâtiment donnant sur la place (à droite de l'image). En noir, les structures du XVIII^e siècle conservées (soit la façade et le volume des grands salons), en rouge, les structures nouvelles ;

- En bas à droite : coupe transversale sur la première cour qui montre l'immeuble 4, rue Boissy d'Anglas dont seule la façade est conservée et la nouvelle façade sur cour du pavillon Gabriel.



Vue du bâtiment ouest de la place de la Concorde (début du XX^e siècle). L'hôtel de Crillon occupe le pavillon d'angle avec la rue Boissy d'Anglas et les deux premières travées de la colonnade.

Ces ensembles XIX^e siècle n'ont pas été retenus lors de la protection au titre des Monuments historiques.

Le bâtiment n'a pas connu de chantier d'importance depuis cette campagne de travaux ; il a été couramment entretenu et régulièrement adapté aux standards de l'hôtellerie de luxe. Souhaitant aujourd'hui améliorer l'offre de ses services, l'hôtel a entrepris une restructuration importante de l'établissement, qui a commencé avec la reconstruction de la surélévation côté place, demandée en 2009. Le projet présenté aujourd'hui est un modificatif de celui de 2009, plus ambitieux. Il consiste en deux principaux points : une restructuration importante des sous-sols et la redistribution générale des chambres. Afin de débarrasser les toitures des équipements techniques qui les ont progressivement envahies, un deuxième niveau de sous-sol (partiel) est sollicité pour les y regrouper. Au premier sous-sol, les espaces de services seraient entièrement restructurés et un spa serait créé, avec notamment une piscine sous la deuxième cour. Au rez-de-chaussée, les modifications portent sur la recomposition

de ses accès, notamment du hall d'accueil (à l'emplacement de l'ancien passage cocher en U) et l'aménagement d'une salle de restaurant entre les deux cours. Afin de créer une circulation continue dans l'axe de l'entrée, le mur du fond du hall serait démoli ; sa cheminée serait déplacée dans le même espace, afin de préserver l'esprit domestique propre aux réceptions de palace. Dans les étages, il s'agit de revoir entièrement l'organisation des chambres et des suites (dont les pièces humides doivent être agrandies), tout en conservant le principe de distribution de Destailleurs. Les couloirs doivent toutefois être élargis pour être aux normes d'accessibilité, comme les portes d'entrée des chambres. Les espaces intérieurs protégés au titre des Monuments historiques ne sont pas concernés par le projet.

Depuis la demande initiale déposée en mai, le projet a évolué suite aux avis de l'architecte des Bâtiments de France et du DHAAP. D'une manière générale, les démolitions en sous-sol et au rez-de-chaussée ont été revues vers une plus grande conservation des traces structurelles des immeubles, mais

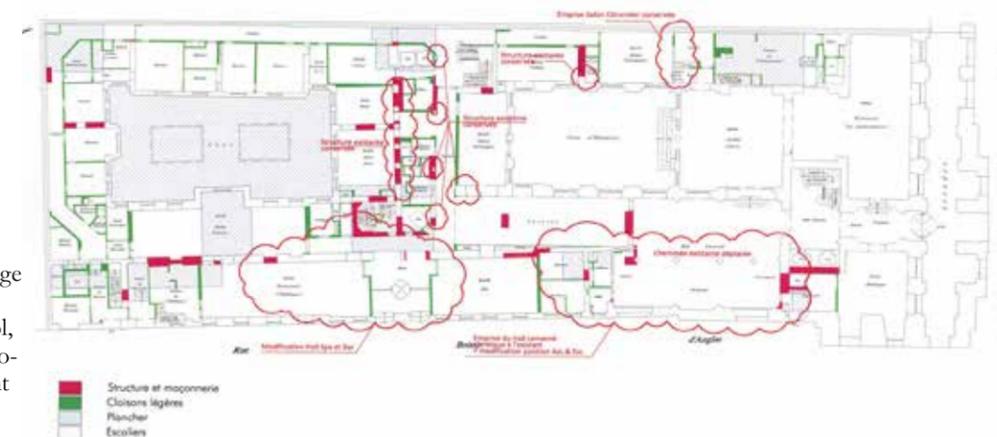
elles restent importantes. Il a été acquis que le couloir de distribution des étages conserve l'aspect Destailleurs et qu'à l'occasion de son élargissement, ses décors soient reproduits sur la nouvelle cloison. La visite de l'hôtel a démontré le faible degré de conservation de décors intérieurs authentiques, à part quelques corniches ou menuiseries dans les chambres sur cour, d'un style historique assez courant.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- étude GRAHAL, octobre 2006.
- Archives de Paris : VO¹¹ 365.

RÉSOLUTION

La Commission n'a pas pris de résolution.



Plan de l'état projeté du rez-de-chaussée (© affine design architecture - Richard Martinet). Côté rue Boissy d'Anglas, deux entrées seraient réaménagées, l'une pour l'hôtel avec la réouverture du passage cocher en U, et l'autre pour le nouveau restaurant et le spa en sous-sol, créés entre les deux cours (les démolitions de structures et cloisons sont représentées en rouge et en vert).



Vue actuelle de la première cour, dite cour d'honneur.



Vue actuelle de la salle de restaurant au rez-de-chaussée côté place de la Concorde.



Vue de la chambre 101, au premier étage côté rue Boissy d'Anglas, aménagée par Destailleurs en style néo-Louis XVI à l'emplacement de petit appartement du duc d'Aumont.



Vue actuelle du hall de l'hôtel depuis l'entrée.



Vue du mur du fond du hall d'entrée, dont la démolition est demandée (la cheminée serait déplacée sur un autre mur de la même pièce).



Vue de la galerie située derrière le hall qui doit mener à la nouvelle salle de restaurant.



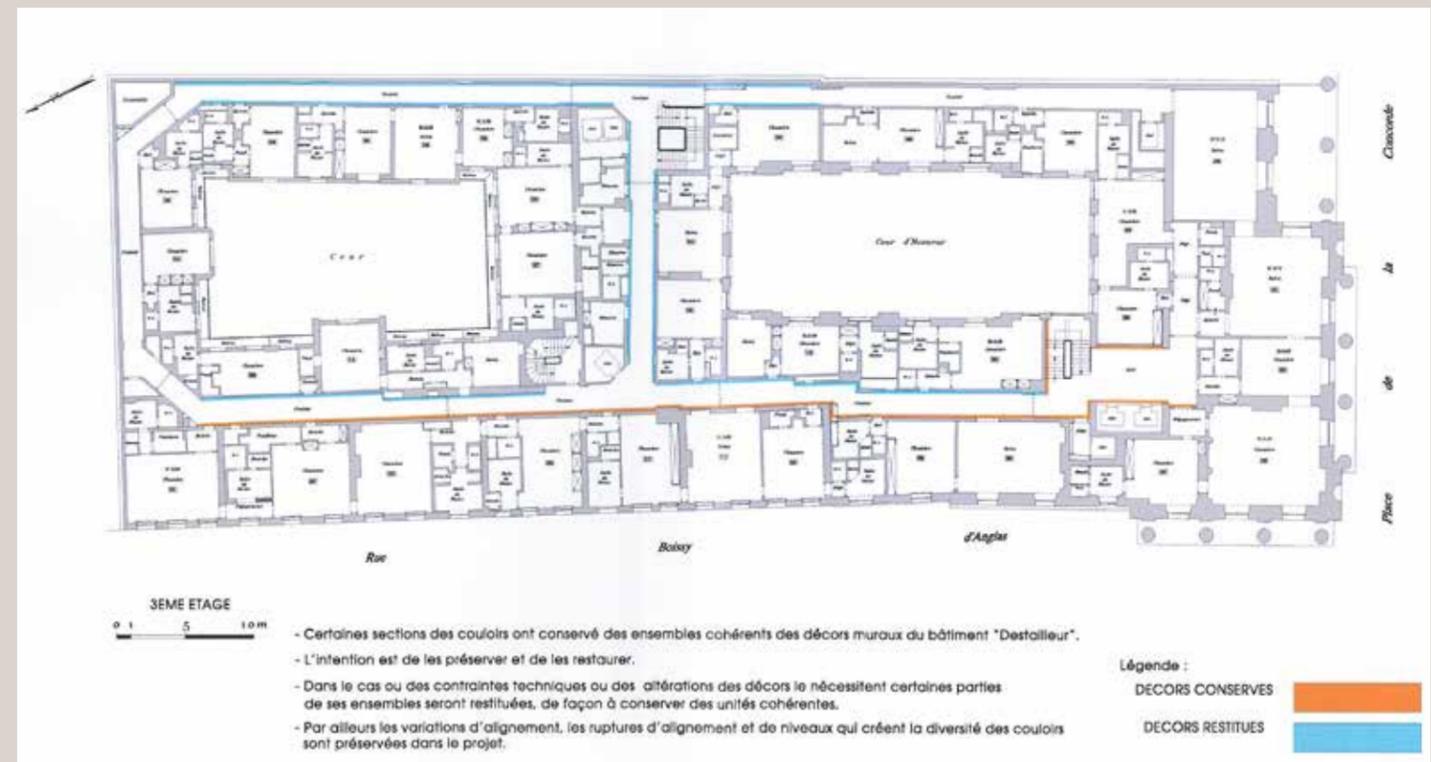
Détail de la cheminée de style Louis XVI du hall d'entrée.



Vue actuelle des installations techniques disposées en toiture qui doivent être déplacées au 2nd sous-sol.



Deux vues actuelles de la distribution d'un étage courant de l'hôtel dans la partie Destailleux.



Plan de la distribution du premier étage, avec indication des zones où les décors des couloirs peuvent être conservés, et celles où ils seraient restitués à l'identique après élargissement de la circulation (© affine design architecture - Richard Martinet).

De haut en bas : évolution des demandes de démolitions au premier sous-sol.
 En haut, la demande de 2009 (© DTACC architecture).
 Au milieu, la nouvelle demande en mai 2012.
 En bas, la version modifiée en septembre 2012 (les démolitions sont représentées en rouge et en vert ; © affine design architecture - Richard Martinet).
 Le premier sous-sol doit être libéré des installations techniques (déplacées au 2^e sous-sol) pour accueillir un spa et les cuisines des restaurants de l'hôtel.

[74-74B et 76, avenue Félix Faure (15^e arr.)]

Démolition de deux immeubles du début du XX^e siècle

Pétitionnaire : M. PIVONT, Robert
SCCV PARIS 15^e AVENUE FELIX FAURE
PC 075 115 12 V 0028

Dossier déposé le 06/05/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation (35 logements dont 8 logements sociaux), de commerce (248 m²), et de stationnement (38 places), de 8 étages sur 2 niveaux de sous-sol, sur rue et jardin, avec toiture-terrasse végétalisée, après démolition des 2 bâtiments existants de 2 et 3 étages.

SHON à démolir : 1420 m² ; SHON créée : 2466 m² ; surface du terrain : 830 m². »

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

PRÉSENTATION

En 1920, à l'occasion d'un changement de propriétaire, un hôtel meublé avec garages à l'arrière remplace la petite construction d'un étage que deux entrepreneurs du quartier de Javel, messieurs Friser et Moreau, avaient édifiée vingt ans plus tôt pour loger leurs bureaux. Le nouvel immeuble élevé de trois étages carrés sur rez-de-chaussée situé au n°76, d'un dessin très simple, est couvert d'une toiture à faible pente et doté d'une façade de brique, lisse avec pour seul décor un motif losangé au dernier étage. À l'arrière, deux ailes en retour de trois puis deux étages délimitent une cour qui s'évase en trapèze suivant la forme de la parcelle. Ces ailes présentent le même aspect que l'immeuble sur rue.

Ce propriétaire détient également le terrain voisin, ac-

tuel n°74-74bis, où se trouve une maison qu'il tente une première fois de surélever de trois étages selon les plans de l'architecte Gillet. Après le refus opposé par l'administration, il réduit son projet à deux niveaux de surélévation, construit en 1928 par l'architecte Pierre Robuchon sans concession à la modernité. Le programme se composait d'un appartement à rez-de-chaussée et premier étage, accessible par la porte centrale et surmonté d'un autre au second étage carré et dans le comble signalé par la lucarne à demi-croupe débordante. Une autre maison d'une architecture comparable se trouve à l'arrière, séparée par un jardinet de l'immeuble sur rue dont elle est contemporaine.

Les intérieurs largement modifiés ont néanmoins conservé quelques éléments de décor. Les portes de serrurerie subsistent également sur la rue.

La démolition totale permettrait la réalisation d'un immeuble neuf de logements.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 1208 et VO¹² 236.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition de deux immeubles du XX^e siècle, avenue Felix Faure.

Après avoir pris connaissance de la valeur historique de l'immeuble situé au 74-74bis qui appartient à la mémoire du 15^e arrondissement, la Commission demande la conservation de cet immeuble et de celui qui lui est attenant dans une perspective urbaine.

Elle souhaite qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble du 74-74bis, en concertation avec la Société d'histoire du 15^e arrondissement (BMO du 4 décembre 2012).



PLU.



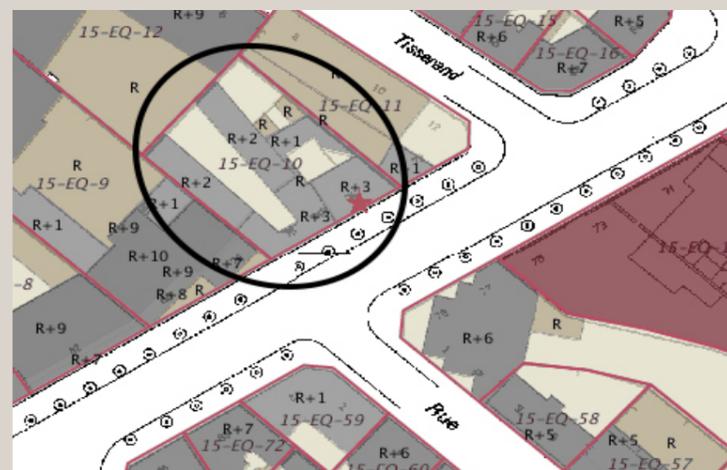
Vue actuelle avec, à gauche, la façade de brique de l'hôtel meublé du n°76 et à droite, les habitations du n°74-74B.



À gauche, une des deux portes de serrurerie que compte le n°74-74bis et à droite, détail d'une fenêtre à rez-de-chaussée.



Vue de la cour du n°74-74bis.



Plan des hauteurs d'étages.



Vue de la cour de l'hôtel meublé.



Vue actuelle depuis l'angle de l'ensemble des n°72, 74-74bis et 76, avenue Félix Faure. À l'angle (n°72), la démolition du patronage laïc a déjà été examinée en CVP.



Vue projetée. Le bâtiment d'angle ne fait pas partie de la présente demande d'autorisation (© Didier Brard, architecte).

[15, rue de Lubeck (16^e arr.)]

Modifications des intérieurs d'un hôtel particulier d'Henri-Paul Nénot

Pétitionnaire : M. BORGERS, Alain - CIFREX SAS

PC 075 116 09 V 0003 02

Dossier déposé le 13/07/2012

« Redistribution intérieure avec extension des surfaces d'habitation au R+4, démolition d'un escalier intérieur entre les 1^{er} et 3^{ème} étages et ravalement des façades avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, côté rue et cour. Modificatif aux PC n° 075 116 09 V 0003 et 075 116 V 0003 01 délivrés les 03/04/2009 et 14/10/2011. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU : « Hôtel particulier de la Belle-Époque en pierre de taille librement inspiré du style Louis XV réalisé par l'architecte de la nouvelle Sorbonne, Henri-Paul Nénot en 1896. Façade sur rue composée de deux étages sur rez-de-chaussée et de cinq travées. Travée

centrale simulant une loggia. Le rez-de-chaussée est orné de refends. Balustres en pierre au premier étage. Garder-cors galbés en fonte au second étage. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 17 mars 2009 : pas de résolution.

PRÉSENTATION

Cet hôtel particulier a été construit en 1894-1895 par l'architecte Henri-Paul Nénot (Grand Prix de Rome 1877, auteur notamment de la nouvelle Sorbonne) pour le baron Tossizza et sa femme. D'origine grecque, les Tossizza font partie de la haute bourgeoisie internationale et étaient connus à Paris pour leur collection d'arts décoratifs français du XVIII^e siècle. La construction de leur résidence parisienne s'inscrit dans le mouvement général d'édification par l'aristocratie et

la haute bourgeoisie internationale de demeures d'apparat dans le goût français, ces « palais de la Belle Époque ». Connu pour la nouvelle Sorbonne ou l'Institut océanographique, Nénot a fourni un grand nombre de projets d'hôtels de ce type.

Dans un style d'inspiration Louis XV, Nénot conçoit rue de Lubeck un édifice de taille modeste mais parfaitement agencé. Le rez-de-chaussée est presque entièrement consacré à une séquence d'entrée monumentale composée d'un vestibule central agrémenté d'une fontaine ornée d'une statue qui précède le grand escalier en pierre. Celui-ci, éclairé par une verrière octogonale, mène au premier étage où toute la partie centrale est occupée par un vaste espace de distribution, la « galerie », qui dessert les grands salons de part et d'autre et mène au second escalier. Celui-ci, desservant les appartements privés, est plus modeste, en menuiserie, mais participe entièrement à la composition d'ensemble de la galerie dont il forme le fond de la perspective. Les volumes du premier étage sont traités avec ampleur et abondamment éclairés par les sources de lumières multiples (notamment les deux bow-windows des pièces centrales) et les larges baies séparant les pièces. Accompagnant les collections

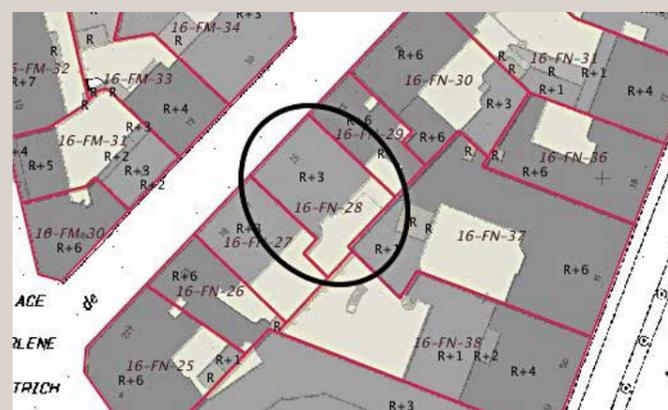
d'objets d'art, le décor intérieur était d'inspiration Louis XV et Louis XVI dans un éclectisme convenu, largement illustré par les planches que lui consacre Raguenet dans ses *Monographies des bâtiments modernes* en février 1896.

Malgré l'occupation par des bureaux à partir du milieu du XX^e siècle, l'hôtel Tossizza se présente aujourd'hui dans un état de conservation assez satisfaisant en ce qui concerne les espaces principaux. La distribution du rez-de-chaussée et du premier correspond exactement aux plans publiés par Raguenet dès 1896, et une part significative du second œuvre a également été conservée (décor de l'escalier, lambris, corniches, escalier, menuiseries, vitraux...). Au deuxième étage, subsistent également des décors intérieurs et des vitrages anciens.

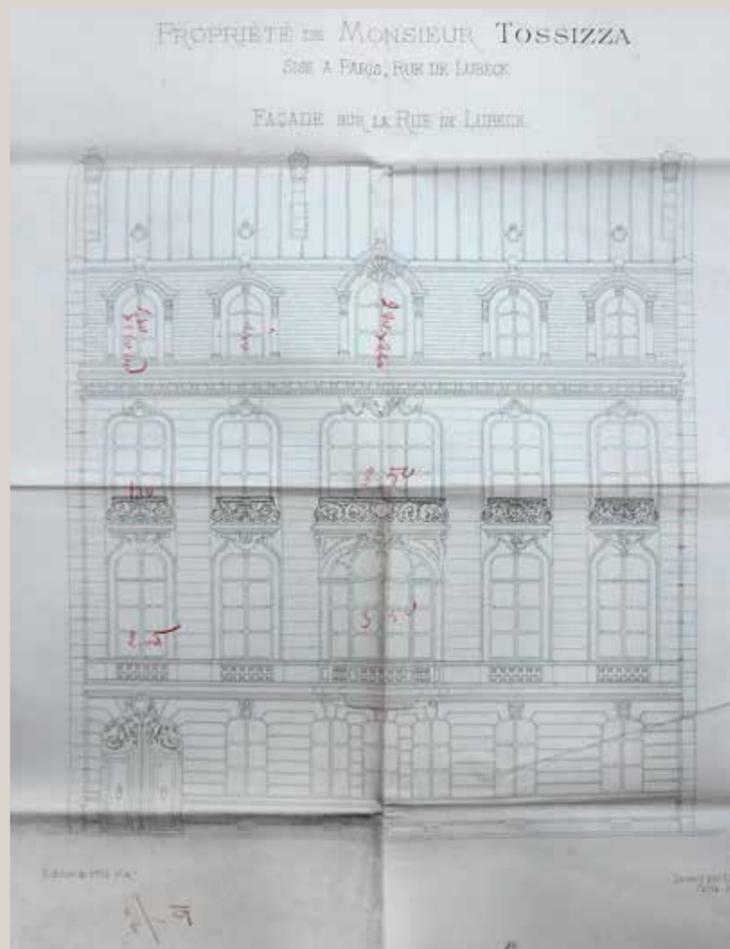
Dans un premier projet (présenté en délégation permanente en mars 2009), les modifications de l'hôtel étaient minimales et n'avaient pas fait l'objet de remarques. Le modificatif aujourd'hui demandé est plus destructeur. Afin de rendre totalement indépendants les logements créés aux 2^e et 3^e étages, il est prévu la création d'un nouvel escalier (aux normes de sécurité actuelles) et d'un ascenseur à l'emplacement de l'escalier de service. Par conséquent, le second



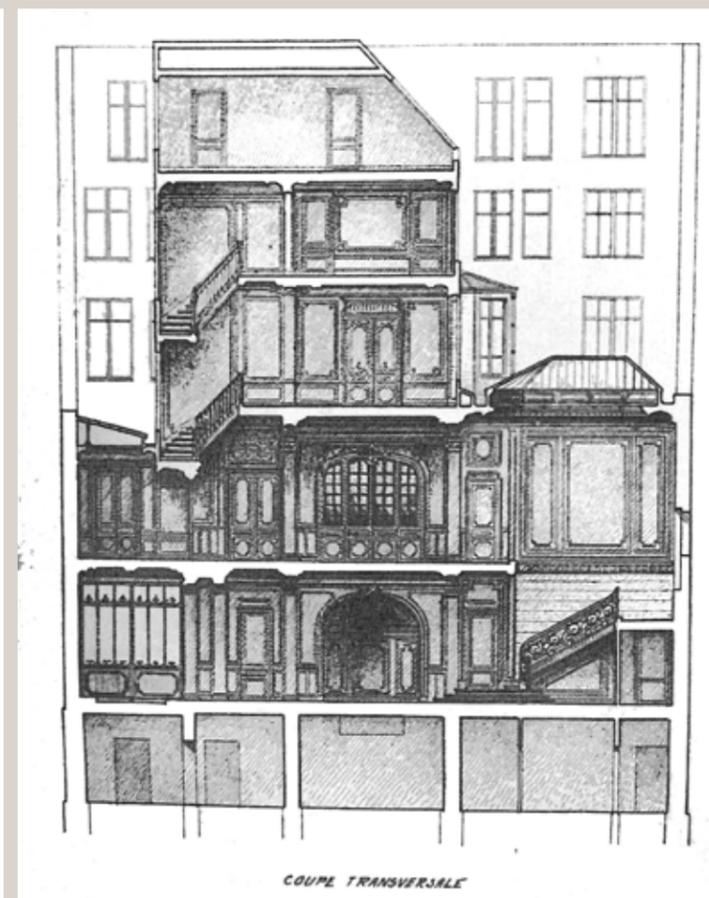
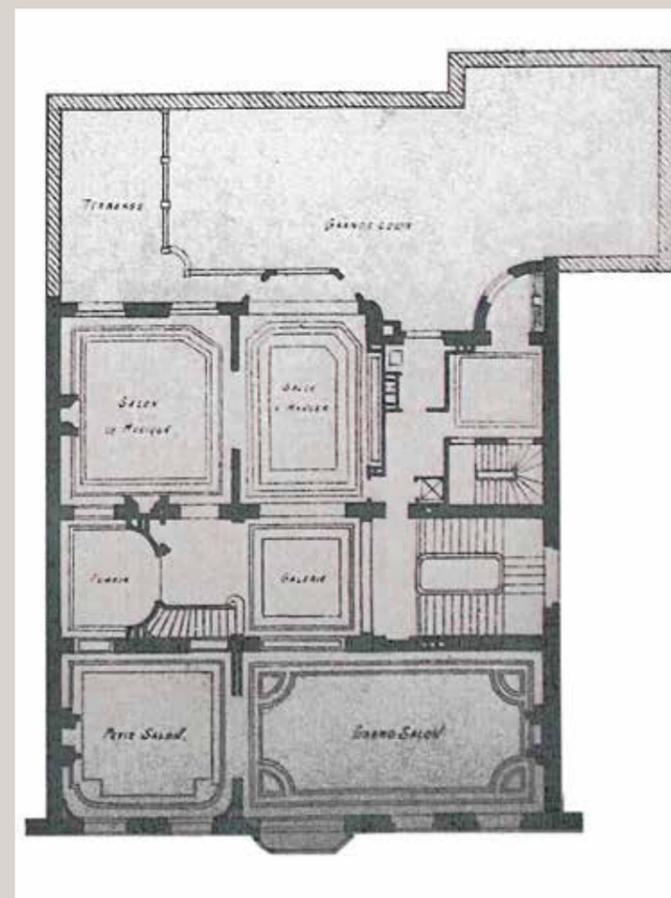
PLU.



Plan des hauteurs d'étages.



Élévation dessinée par Nénot lors de la demande de permis de construire de 1894 (Archives de Paris).



Plan du premier étage (à gauche) et coupe transversale de l'hôtel (à droite), publiés par Raguenet en 1896.

La distribution correspond à l'état actuel, tout comme une bonne partie du décor des pièces d'apparat (document A. Raguenet, *Monographies des bâtiments modernes*, 103, février 1896, n° 139).

escalier, en menuiserie, desservant à partir du 1^{er} étage les deux niveaux supérieurs, est prévu démoli. La séquence de la galerie serait recoupée au droit de l'ancien départ. Toutes les menuiseries – majoritairement d'origine – seraient changées à l'identique, sauf celles du bow-window sur rue. Seules deux pièces seraient restaurées dans leur état d'origine d'après les documents historiques : le vestibule du rez-de-chaussée et le grand salon du premier étage.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO²¹ 1939.
- étude historique GRAHAL, novembre 2011.
- A. Raguenet, *Monographies des bâtiments modernes*, 103, février 1896, n° 139.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de modification intérieure d'un hôtel particulier construit par Henri-Paul Nénot en 1896. Dans le respect de la logique de composition de cet hôtel

particulier d'exception, la Commission demande que soit préservée l'ensemble des séquences de la distribution principale originelle, et notamment l'escalier menuisé reliant la galerie du premier au second étage. Elle rappelle qu'un projet antérieur, examiné en 2009, était moins destructeur des aménagements intérieurs (BMO du 4 décembre 2012).



Vue actuelle de la façade sur la rue de Lubeck.



Gravure du second escalier, publiée par Raguenet en 1896.



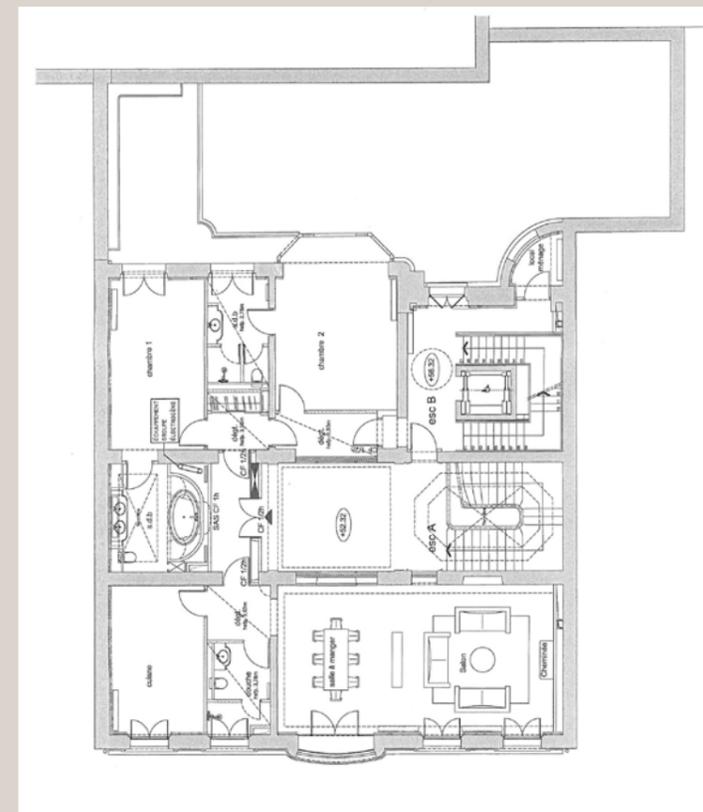
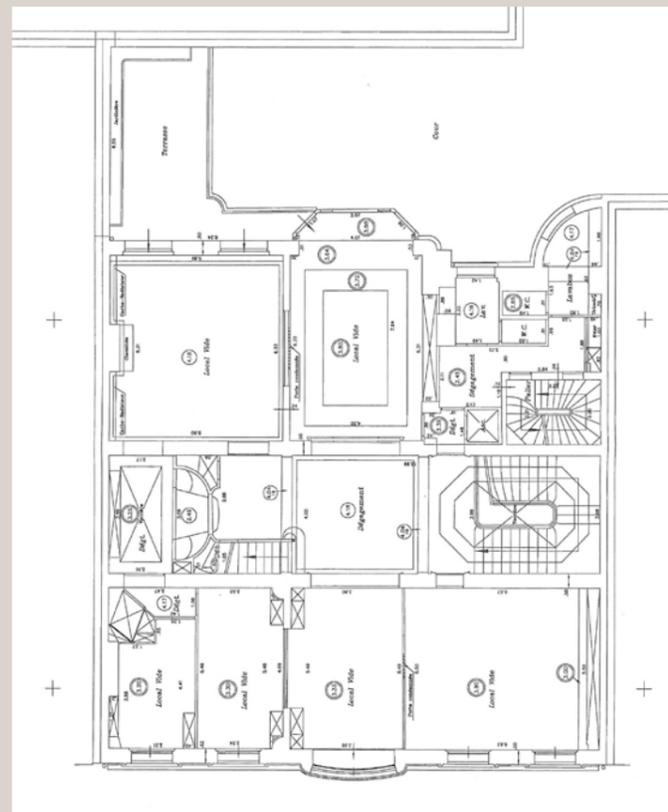
Vues actuelles de ce même escalier, menant de l'étage noble aux appartements privés.



À gauche, vue actuelle de la galerie du premier étage depuis le grand escalier ; à droite, vue vers le petit escalier dont la démolition est demandée.



Vues actuelles de la verrière du grand escalier (à gauche), et de la galerie du deuxième étage (à droite).



Plans du premier étage : à gauche, l'état existant, à droite, l'état projeté. La galerie serait raccourcie et le second escalier remplacé par une salle de bain. Un nouvel escalier et un ascenseur remplacent l'escalier de service, en occupant presque toute une pièce côté cour (© Stephen Chambers architect(e)s).

[72-82, boulevard de Rochechouart et 1-3B, rue de Steinkerque (18^e arr.)]

Reconstruction à l'identique de l'Élysée-Montmartre

Pétitionnaire : SARL 72 ROCHECHOUART

PC 075 118 12 V 1036

Dossier déposé le 15/06/2012

« Réhabilitation d'un bâtiment à usage de salle de spectacle avec reconstruction de plancher, réfection de l'ensemble des structures et des toitures suite à un incendie avec mise aux normes de sécurité et d'accessibilité. »

SHON à démolir : 27 m², SHON créée : 9 m², surface du terrain : 3672 m². »

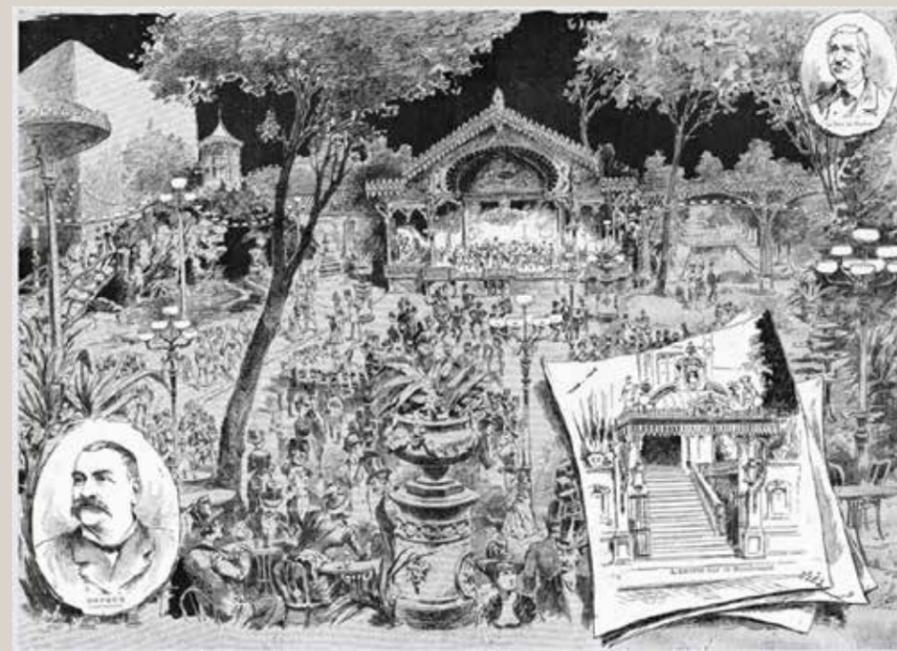
PROTECTION

- Bâtiment concerné par une protection au titre des Monuments historiques : « façade sur le boulevard de Rochechouart avec son retour sur la rue de Steinkerque ; décors de la salle de l'ancien dancing » (inscription par arrêté du 4 mars 1988).

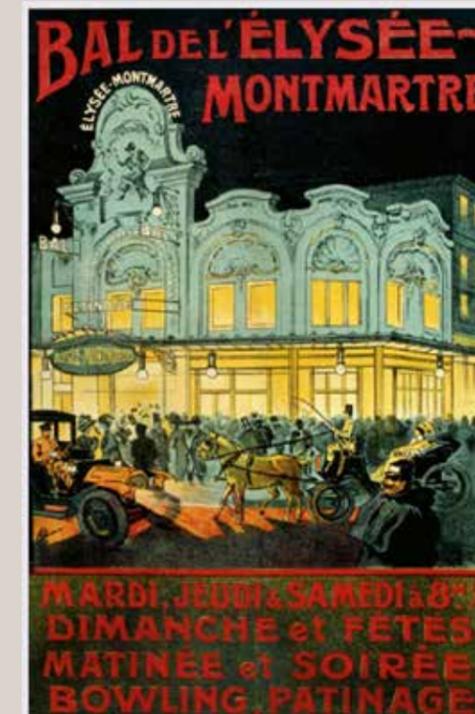
- Bâtiment protégé au titre du PLU : « L'Élysée Montmartre est l'un des plus anciens bals de Montmartre régi par la famille Serres de 1807 à 1867. Incendiée en 1900, la façade sur le boulevard avec un fronton orné d'une gracieuse figure féminine réalisée en staff, daterait de 1908, la charpente métallique de la salle de mille places étant le vestige d'un établissement antérieur, datant de 1897. Utilisé au XX^e siècle comme patinoire et salle de boxe et de catch, l'ancien dancing accueille aujourd'hui des concerts. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 20 avril 2004 : la CVP a formé le vœu que les anciens théâtres le Trianon et l'Élysée-Montmartre soient restaurés et mis en valeur.



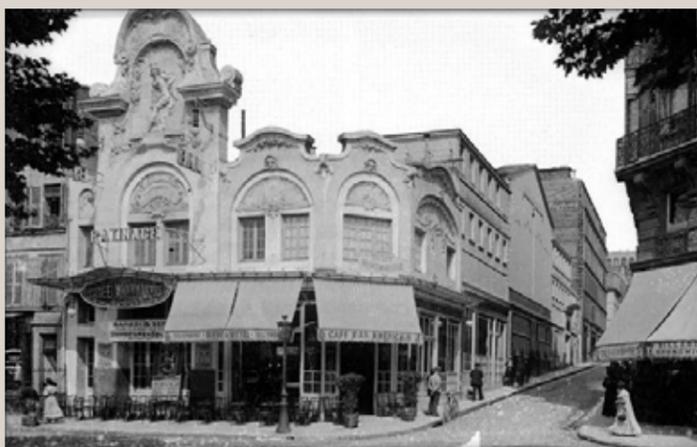
Vue du jardin de l'Élysée-Montmartre avant la construction de la salle de bal au milieu des années 1890 ; au fond, la scène située le long de la rue de Steinkerque.



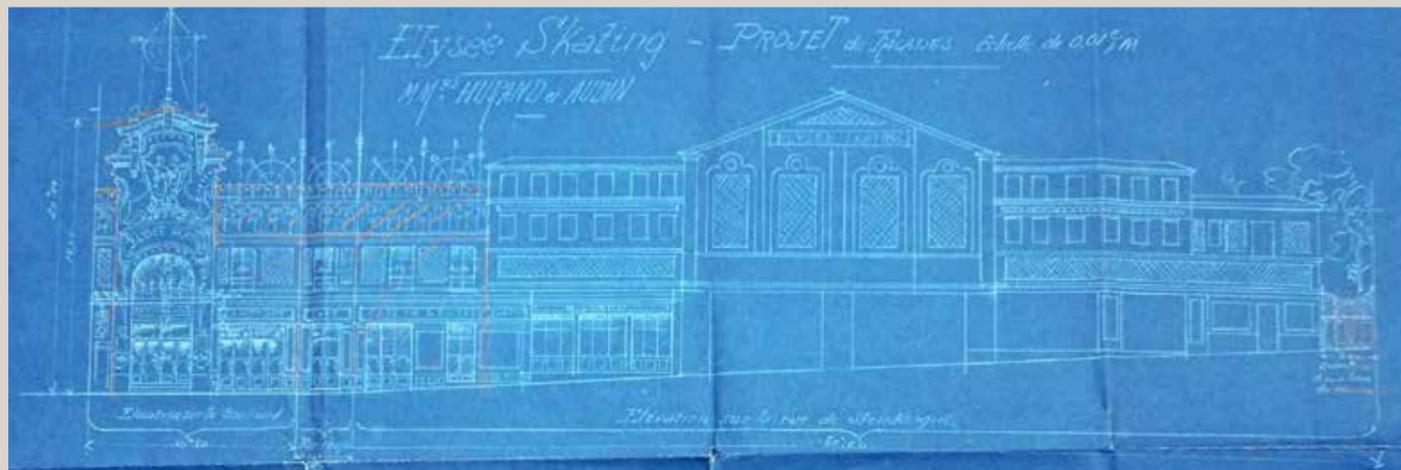
La nouvelle entrée de l'Élysée-Montmartre est aménagée sur le boulevard de Rochechouart en 1907-1908, avec sa façade Art Nouveau et son fronton spectaculaire orné d'une figure de danseuse.



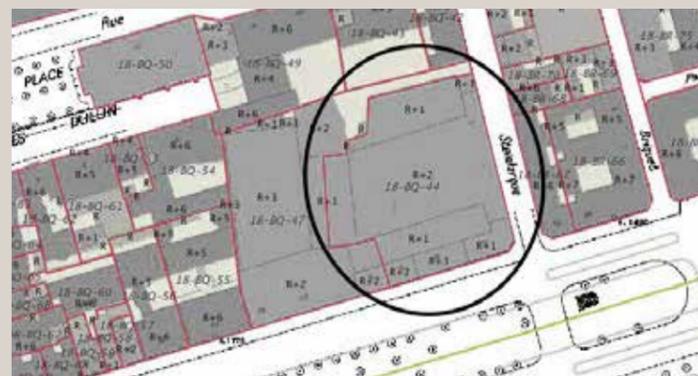
PLU.



Vue de l'Élysée-Montmartre à l'angle de la rue et du boulevard peu après la construction de la nouvelle façade en 1907-1908 (© Roger-Viollet).



Projet de la nouvelle façade de l'Élysée-Skating sur la rue de Steinkerque, dessin anonyme joint à la demande de permis de construire de 1907 (Archives de Paris).



Plan des hauteurs d'étages.



Réunion des grévistes du magasin Dufayel le 23 décembre 1905 dans la salle de l'Élysée-Montmartre, dont on reconnaît la structure métallique.



Coupe transversale sur la nouvelle salle de l'Élysée-Skating et son entrée sur le boulevard de Rochechouart, dessin anonyme joint à la demande de permis de construire de 1907 (Archives de Paris).

PRÉSENTATION

Aujourd'hui indépendantes, les deux salles l'Élysée-Montmartre et Le Trianon constituèrent initialement les deux parties de l'un des plus célèbres cabarets de la Butte au XIX^e siècle. À leur origine se trouvent l'une des multiples guinguettes qui fleurissent le long de la barrière des Fermiers généraux. Celle-ci, à l'angle de la rue de Steinkerque dispose d'un très vaste terrain aménagé progressivement de manière rationnelle sous le Second Empire. Vers 1885, la parcelle se compose d'une salle de danse couverte (à l'emplacement du Trianon actuel) et d'un jardin d'hiver donnant accès au jardin où l'on danse l'été, derrière les maisons basses du boulevard. Au milieu des années 1890, pour répondre à une nouvelle demande, le jardin est sacrifié au profit d'une nouvelle salle de danse, dite d'été – l'actuel Élysée-Montmartre - alors qu'une salle de spectacle remplace la salle de danse précédente (cette « scène incombustible » selon les termes de son architecte Niermans, est victime d'un incendie en février 1900 et est remplacée par la salle actuelle). La nouvelle salle de danse est indépendante de la précédente, que l'on peut rejoindre en traversant le vaste jardin d'hiver de verre et métal ; on y accède par la rue de

Steinkerque. En 1907, la vogue des bals diminuant, les nouveaux propriétaires transforment l'Élysée-Montmartre en « Élysée Skating ». La maison d'angle est enfin acquise ; une fois démolie, elle permet de créer une nouvelle entrée sur le boulevard, avec son fronton orné d'une figure de danseuse Art Nouveau. Le décor intérieur de la salle est aussi entièrement refait, dans le goût moderne, dissimulant entièrement la structure métallique de la salle de 1894-1895. Malgré de multiples changements d'affectation au cours du XX^e siècle et les aménagements ponctuels qu'ils ont supposé, c'est la salle de 1907-1908 qui est détruite par le feu en mars 2011. La demande vise à reconstruire entièrement la salle qui a été dévastée, protégée au titre des Monuments historiques comme la façade sur le boulevard (qui sera restaurée). À ce titre, le ministère de la Culture a demandé qu'elle soit reconstruite telle qu'elle était à la veille de l'incendie. La démarche de reconstruction se base uniquement sur les photographies antérieures au sinistre et aux vestiges sauvés *in situ*. À ce propos, il est à noter qu'aucune étude historique n'a été prévue dans le cadre de cette future restitution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

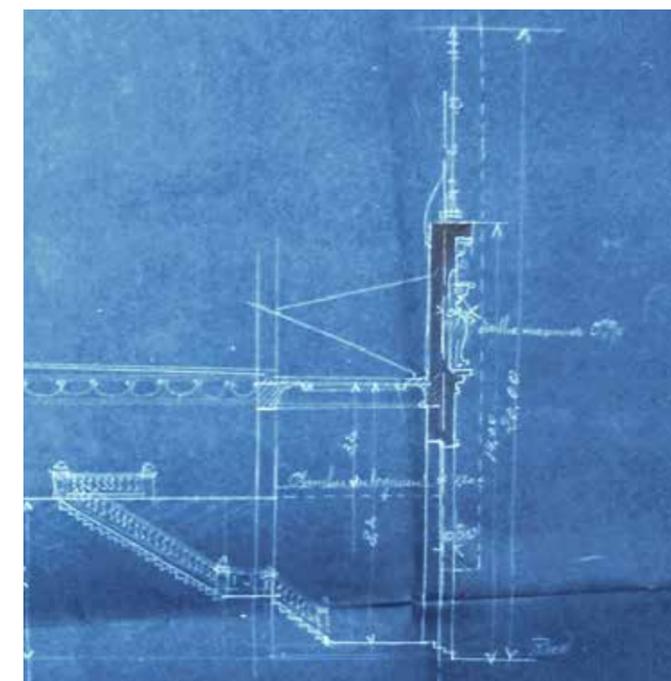
- Archives de Paris : VO¹¹ 3091.
- Maurice Artus, « L'Élysée Montmartre », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du XVIII^e arrondissement. Le Vieux Montmartre*, 1906, n° 51/52.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de reconstruction à l'identique de l'Élysée-Montmartre.

Indépendamment de considérations juridiques qui la justifieraient, la Commission s'interroge sur le bien-fondé d'une reconstitution à l'identique de la salle dans son état avant incendie. Si la façade sur rue avec son fronton sculpté fait partie du patrimoine montmartrois, la salle, qui sera mise aux normes, aurait pu faire l'objet d'un projet contemporain.

La Commission demande qu'une étude historique approfondie soit réalisée avant travaux, pour guider la restitution si elle doit avoir lieu (BMO du 4 décembre 2012).



Coupe de détail sur les dispositions d'origine du fronton qui doit, par ailleurs, faire l'objet d'une restauration dans le cadre de la présente demande d'autorisation (Archives de Paris)



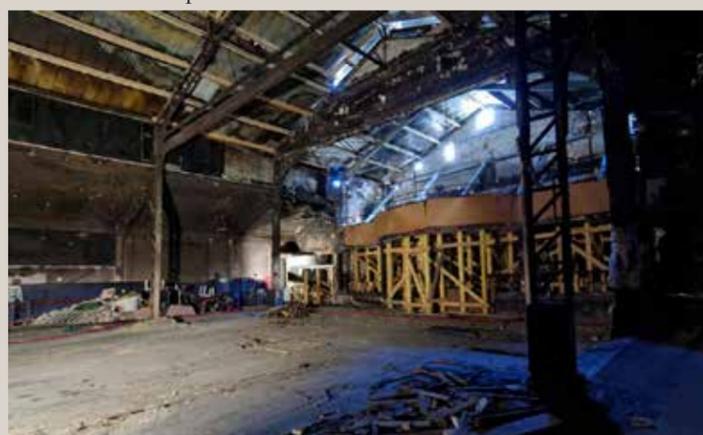
Vue de la façade l'Élysée-Montmartre au lendemain de l'incendie de mars 2011.



Exemple de vestige du décor en plâtre de la couverture de la salle, qui servira de modèle pour la reconstitution de l'ensemble.



Vue du balcon de la salle avant l'incendie de mars 2011.



Vue actuelle de la salle, du côté du balcon.



Coupe partielle sur le fond de la salle et le jardin d'hiver (situé entre l'Élysée-Montmartre et le Trianon) : état actuel et état projeté. En rouge, l'ensemble des structures et des décors qui seront recréés (© Cabinet d'architecture Valentino Buglioni).



Plan de la salle : état actuel et état projeté. En rouge, les structures qui seront recréés à l'identique (© Cabinet d'architecture Valentino Buglioni).

[8-14, rue Cortot et 17-19, rue Saint-Vincent (18^e arr.)]

Restructuration partielle du musée de Montmartre

Pétitionnaire : M. KLEBERT ROUSSILLON
CABINET CHABANNE MARC
PC 075 118 12 V 1039

Dossier déposé le 26/06/2012

« Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation supprimée (seul un appartement de fonction est conservé) en vue de l'extension du musée existant avec reconstruction de planchers à tous les niveaux et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, modification d'aspect extérieur, remplacement de l'ensemble des menuiseries, réfection des couvertures et ravalement de toutes les façades.

Surface du terrain : 2 650 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU : « Maison de Roze de Rosimond, longue bâtisse blanche d'origine du XVII^e siècle, en fond de cour et donnant sur un très grand jardin qui rejoint la rue Saint-Vincent. Elle fut la villégiature en 1680 du comédien du roi Claude La Roze, sieur de Rosimond. Acquisée en 1922 par la Ville de Paris et rénovée par Claude Charpentier, elle abrite le musée de Montmartre. Le corps de logis principal est flanqué de deux ailes aménagées au XIX^e siècle en ateliers ayant abrité de nombreux artistes (Renoir, Utrillo, Dufy...). Elle conserve une porte à vantaux en bois, fléau et serrure du XVII^e siècle. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 28 mai 1921 : Vœu pour que « l'administration veille à assurer à la butte Montmartre, par tous les moyens en sa possession, la conservation de ses perspectives et de ses sites. »

- Séance de janvier 1929 : « renouvellement des vœux des 28 mai 1921 et 17 décembre 1927, et nouveau vœu contre la construction du terrain municipal vide à l'angle des rues Saint-Vincent et des Saules, et pour « une étude d'ensemble de l'aménagement rationnel de ce quartier » prenant en compte ses contraintes archéologiques, esthétiques et pittoresques. »

PRÉSENTATION

Le musée de Montmartre est constitué de la réunion ancienne de plusieurs propriétés dont les bâtiments les plus anciens remontent au XVII^e siècle. Sur rue, une maison dite « hôtel Demarne » est attestée dès les années 1680 et décrite précisément à l'extrême fin du XVII^e siècle : après une porte bâtarde, la cour donnait accès à droite à un pavillon d'habitation d'un étage, et à un escalier hors œuvre. À gauche de la cour se trouvait une écurie. À la suite de ce

premier corps de logis, une autre cour le long du mur de clôture sur rue. Une descente de cave, accessible depuis cette cour, était surmontée d'un fournil à rez-de-chaussée avec à l'étage une galerie donnant accès à un second corps de logis simple en profondeur, d'un étage en saillie sur le parterre du jardin. En 1669, une description du jardin en contrebas avec bustes en plâtre et « petite grotte de rocaille et coquillage », atteste son statut de maison de plaisance aux abords immédiats de la capitale.

Cet ensemble était en mauvais état au milieu du XVIII^e siècle et a nécessité d'importantes réparations entre 1756 et 1780. Ces interventions furent l'occasion d'une première densification englobant les deux corps de logis dans un même épaississement, tandis qu'un deuxième étage carré était ajouté. Les pavillons furent ainsi réunis en une seule résidence bourgeoise et plus urbaine avec grandes chambres, boudoir et garde-robe. Cette campagne a donné le dessin régularisé des façades d'inspiration néo-classique, à avant-corps couronné d'un fronton sur le jardin et lignes de refend sur rue.

À partir du milieu du XIX^e siècle, la maison connaît des transformations destinées à créer deux logements indé-



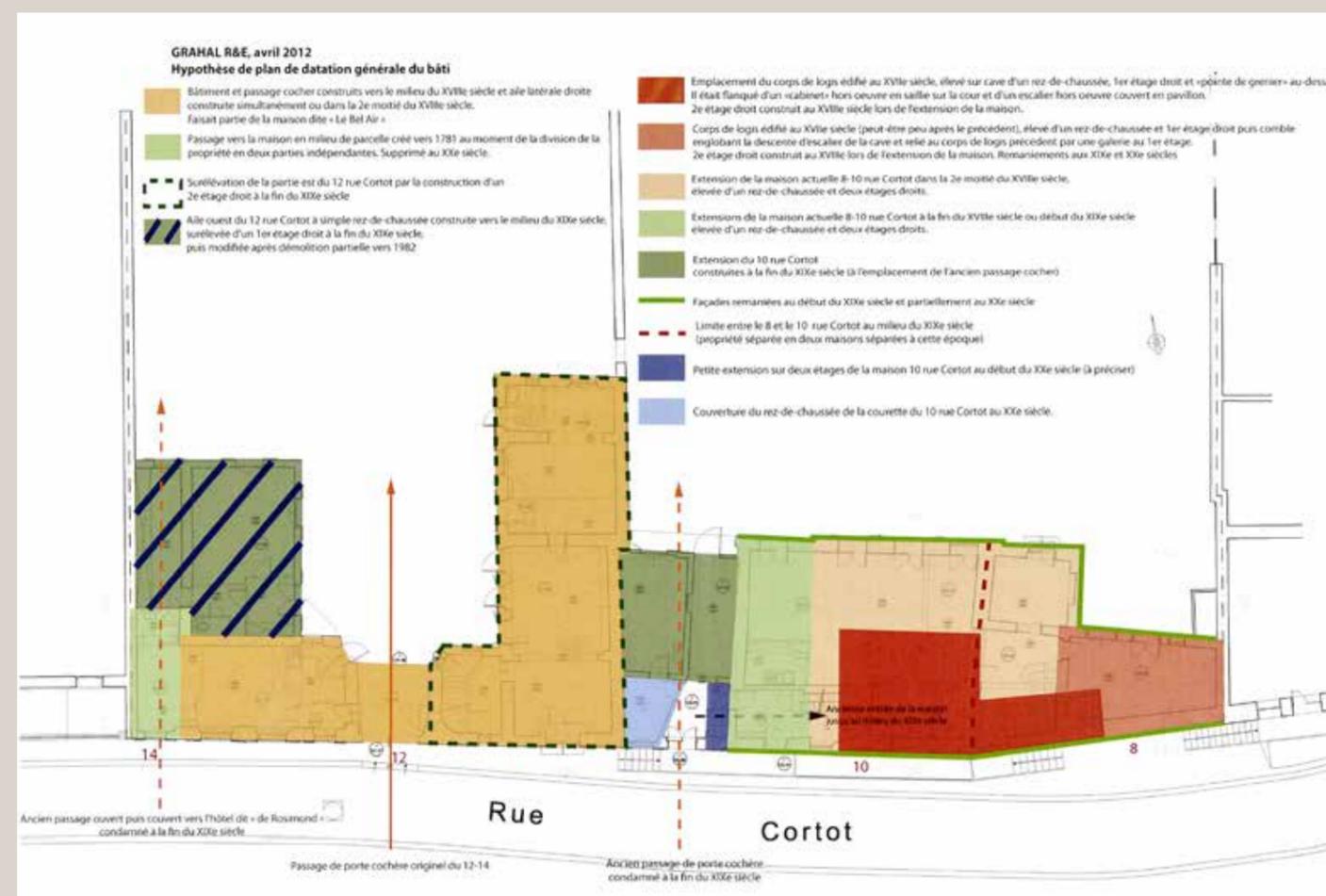
PLU.



Plan parcellaire de 1886 (Archives de Paris.)



Plan des hauteurs d'étages.



Plan de datation (Graham, rapport intermédiaire, 2012).

L'analyse historique des bâtiments sur rue permet de comprendre la complexité de cet ensemble rendu disparate du fait des nombreuses campagnes de constructions ou de modifications qui s'étalent de la fin du XVII^e à nos jours.

pendants, aménagés dans une aile en limite ouest en partie gagnée sur l'ancienne cour d'entrée du n°10, et surélevée en 1900. La famille Demarne habitait le reste de la propriété au prix de l'ajout au n°8 de deux escaliers à son usage. Ces appartements indépendants furent longtemps inoccupés. Ils nécessitent à présent une réhabilitation. La Ville de Paris a acquis cet ensemble en 1929, alors qu'elle était déjà propriétaire de la maison voisine, le n°12-14, dite « maison du bel air ». Peut-être édifiée dans les années 1740, celle-ci est d'abord décrite en 1766 comme « bâtiment simple » sur rue dont la porte cochère donne accès à un second bâtiment en aile à droite sur cour puis à deux jardins au milieu desquels se trouve une autre maison indépendante, préexistante, qui domine la rue Saint-Vincent. Quant au corps de logis sur rue et à son aile droite, ils sont divisés en deux propriétés à partir de 1781 mais ne semblent pas connaître de modification importante avant la fin du XIX^e siècle, date de leur réunion par un acquéreur qui procède à leur surélévation. À gauche se trouve alors une autre aile formée d'un simple rez-de-chaussée, que le cadastre ne mentionne pas avant 1843. De 1880 à 1900, les deux ailes sont surélevées et divisées en appartements.

L'aile droite reçoit ainsi un deuxième étage avec à son extrémité un atelier d'artiste sous verrière, conservé. L'aile gauche est surélevée d'un premier étage droit. La Ville de Paris, qui détient en outre la grande parcelle à l'angle de la rue des Saules et de la rue Saint-Vincent afin d'y bâtir des Habitations Bon Marché, acquiert dans le même but les n°8-10, rue Cortot en 1922. Suzanne Valadon et Maurice Utrillo occupent alors l'atelier de l'aile droite. Le projet de lotir est abandonné au début des années 1930 pour aménager un square, jugé plus adapté à la conservation du vieux Montmartre (cf. les vœux de la Commission du Vieux Paris des 28 mai 1921 et 17 décembre 1927). Ces maisons et leurs jardins font l'objet de travaux d'entretien après 1948. Les appartements demeurent loués et voisinent avec le musée de Montmartre qui s'installe dans les années 1960. En 1982, l'architecte Claude Charpentier, auteur d'un projet d'ensemble pour le quartier et un temps conservateur du musée, obtient la permission d'en agrandir le hall d'accès. La présence du musée a maintenu ces bâtiments en bon état d'entretien, sauf l'ancien atelier (habité et non visitable) qui a en revanche été négligé.

Le musée, qui possède une collection de tableaux, photos et dessins sur la vie montmartroise du siècle dernier, doit faire l'objet d'un important programme de réhabilitation confié à une société d'animation culturelle et touristique par bail emphytéotique, concédé par la Ville de Paris. Seules les parties sur rue feraient l'objet de travaux à cette occasion. La maison dans le jardin, datée des alentours de 1660, a été réhabilitée et n'est pas concernée par le présent projet. Afin d'augmenter la fréquentation, l'ouverture de nouvelles salles d'expositions temporaires et permanentes, la modernisation du parcours muséal et la création d'une librairie-boutique sont envisagées de même que le réaménagement des jardins. Un élargissement arrière du corps de bâtiment du n°8 est prévu afin d'y installer un ascenseur, évitant ainsi le percement de planchers existants. Au bas de cet épaississement, est prévu la mise en œuvre d'une verrière à rez-de-chaussée sur le jardin. Cette évolution s'accompagne, après diagnostics et étude historique, d'importants renforcements de planchers qui devraient minimiser les démolitions tout en leur donnant la portance nécessaire à un usage public. Les démolitions affecteraient ponctuellement certains murs porteurs et

certains escaliers. Il est à noter que les demandes de dérogation du pétitionnaire au titre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en matière de sécurité contre l'incendie n'ont pas été acceptées. L'ensemble des menuiseries extérieures serait remplacé.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- archives de Paris : DQ¹⁸ 1047, D¹P⁴ 303 et 1534W 227.
- étude historique GRAHAL (rapport intermédiaire).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration partielle du musée de Montmartre. La Commission est favorable au projet de restructuration de l'ensemble des bâtiments situés rue Cortot et destinés à former une extension du musée (BMO du 4 décembre 2012).



Vue la rue Cortot vers la rue des Saules au début du XX^e siècle (carte postale).



La cour du n°12, rue Cortot, au début du XX^e siècle (musée de Montmartre) et aujourd'hui.



Vues du départ et de la première volée de l'escalier situé à droite du porche. Sa démolition est demandée.



Façade sur jardin au revers du n°8-10, rue Cortot. Les deux travées de gauche seraient épaissies.



Aile en retour du n°12, rue Cortot avec au fond, au deuxième étage l'atelier d'artiste.



Vue de l'atelier de peintre du n°12, rue Cortot, qui serait réhabilité.

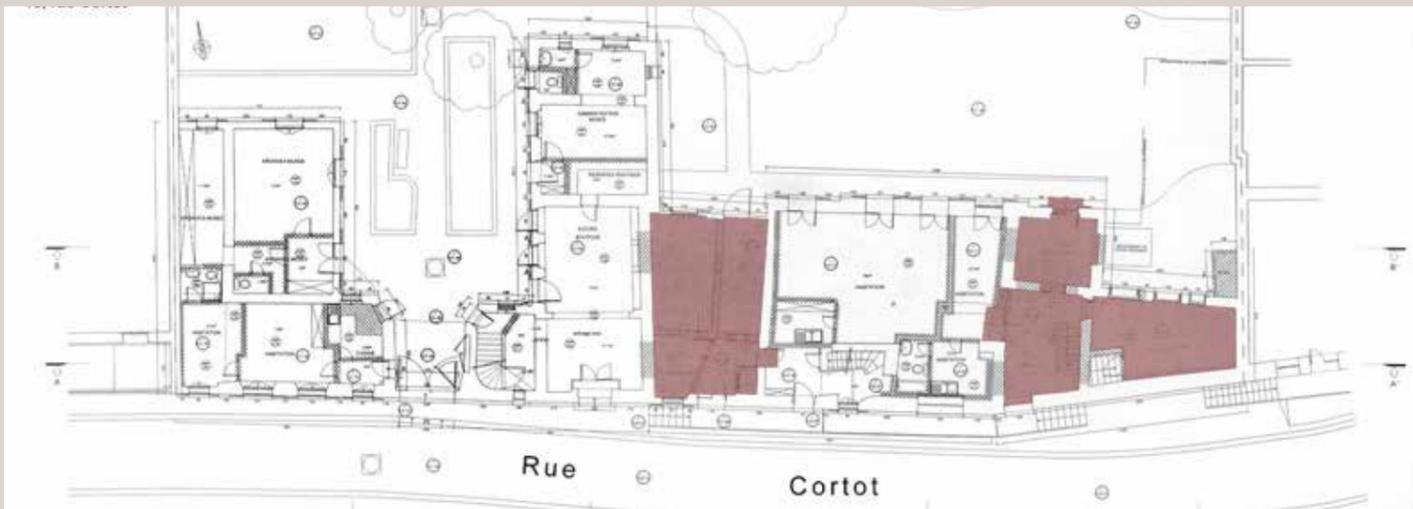


Ci-contre, à gauche : vue existante du corps de bâtiment actuellement en retrait du pavillon néo-classique, qui s'adresse au n°8, rue Cortot.

Ci-dessous, plan du rez-de-chaussée existant montrant en rouge les planchers qui seraient renforcés et en gris, les murs à démolir.

En bas, façades nord sur jardin et sud sur rue, dans leur état existant.

(© Marc Chabanne, architecte)



Façade Nord
(Façade sur Jardin)



Façade Sud
(façade sur rue)

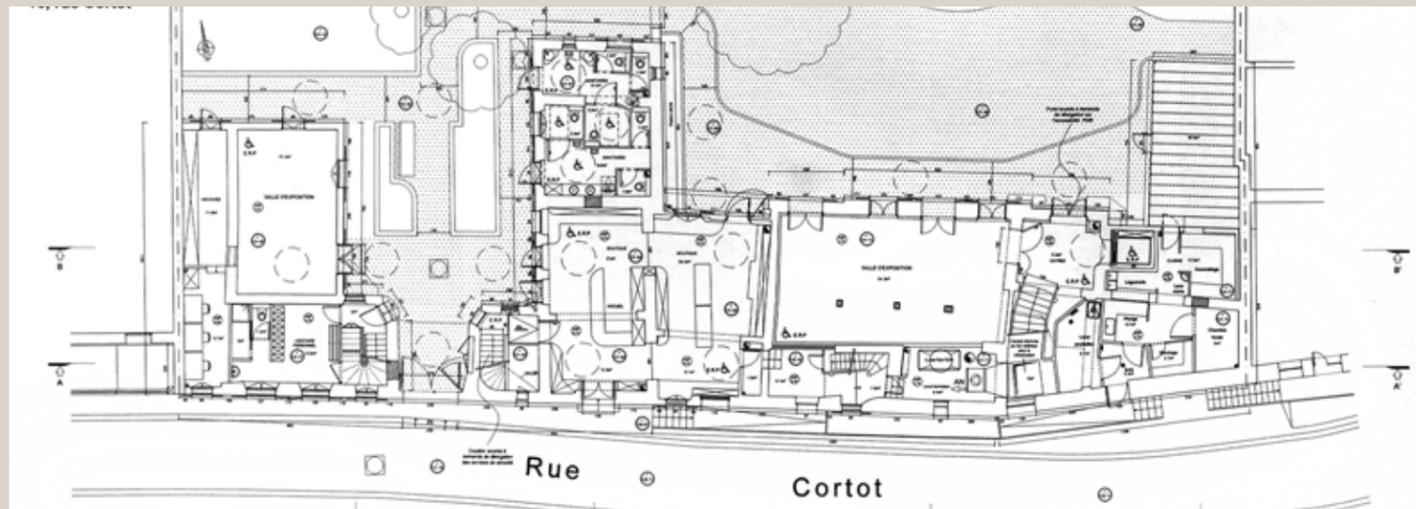


Ci-contre, à gauche : vue projetée. À gauche de la façade néo-classique, le corps de bâtiment en retrait serait épaissi. Un nouveau volume vitré viendrait s'implanter dans sa partie basse.

Ci-dessous, plan du rez-de-chaussée projeté.

En bas, façades nord sur jardin et sud sur rue, dans leur état projeté.

(© Marc Chabanne, architecte)



Façade Nord
(Façade sur Jardin)



Façade Sud
(Façade sur rue)

[21, rue du Maroc (19^e arr.)]

Démolition partielle d'un ensemble de cours du milieu du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. BUROWSKI, Michaël

PC 075 119 12 V 0024

Dossier déposé le 24/05/2012

« Construction, après démolition des bâtiments en fond de parcelle sur 2^e cour, d'un bâtiment de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol, avec réhabilitation d'un bâtiment de 1 étage côté 1^{ère} cour, l'ensemble à usage d'habitation (19 logements) et de commerces, remplacement des menuiseries extérieures, ravalement des façades et réfection de la couverture avec pose de 90 m² de panneaux photovoltaïques.

SHON à démolir : 371 m², SHON créée : 1360 m², surface du terrain : 691 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU : « Immeuble d'habitation édifié peu après l'ouverture de la rue en 1847 avec deux cours à l'arrière entourées de bâtiments en forme de communs subsistant dans leur aspect d'origine. Escalier

principal remarquable sur plan circulaire. Façade composée de sept travées et de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée encadrée par des chaînes de refends. Les étages sont marqués par des bandeaux, l'ornementation des baies est hiérarchisée : au premier étage, une baie sur deux est encadrée de pilastres cannelés et surmontée d'un fronton plat; au deuxième étage, les fenêtres sont ornées de frontons plats portés par des consoles; au troisième étage, un simple fronton plat ou circulaire. La travée centrale est traitée de manière monumentale (chaîne de refends, pilastres, et fronton arqué au troisième étage). À l'arrière, cour pavée entourée de bâtiments bas d'un étage sur rez-de-chaussée, ornés de pilastres et de corniches. Exemple remarquable de déclinaison du registre néoclassique sur un bâtiment d'habitat modeste de la période Louis-Philippe. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 15 février 2002 : « La Commission du Vieux

Paris (...) a formé le vœu que l'ensemble architectural sis 21, rue du Maroc (19^e arr.), construit peu après l'ouverture de la rue en 1847, soit protégé en totalité au titre des monuments historiques. Ce ensemble comporte un immeuble de rapport sur rue desservi par un escalier principal remarquable, et deux cours pavées entourées de bâtiments en forme de communs subsistant dans leur aspect d'origine. Étant donné le mauvais état d'entretien des constructions, une mesure d'urgence pourrait s'imposer. »

- Séance du 4 avril 2002 : maintien du vœu du 15 février 2002.

- Séance du 20 décembre 2006 : « La Commission du Vieux Paris (...) recommande que des méthodes d'intervention mieux appropriées à la conservation du patrimoine bâti soient mises en œuvre au 21, rue du Maroc (19^e arr.), protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme. La Commission du Vieux Paris s'inquiète en effet des risques d'effondrement du bâtiment actuellement en chantier. Elle demande également une meilleure articulation entre la cour de l'édifice conservé et le nouveau projet, afin d'éviter tout effet de placage. »

PRÉSENTATION

Cet ensemble est composé d'un immeuble de rapport

sur rue avec commerces à rez-de-chaussée, suivi de deux cours pavées entourées de bâtiments destinés à des logements modestes. Il a probablement été construit dans les années 1850 en moellons, étages parquetés et couverture en zinc.

Sur rue, l'immeuble de rapport de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée et cinquième étage mansardé est desservi par un escalier remarquable, éclairé par un lanteron. À la suite, sont disposés autour de la première cour trois bâtiments en U, élevés d'un étage sur rez-de-chaussée, et desservis par quatre escaliers. L'accès à la seconde cour se fait par un passage cocher dans le bâtiment du fond. Cette dernière est constituée d'un bâtiment en L d'un étage sur rez-de-chaussée, simple en profondeur et desservi par deux escaliers.

Lors d'un passage en Commission en février 2002, ces bâtiments avaient été remarqués comme « un spécimen vraiment très rare d'architecture de la fin du règne de Louis Philippe avec des décors superbes » et dont les « communs sont d'une architecture très soignée » également avec corniches, modénatures en plâtre, pilastres... La Commission avait à cette occasion demandé que le tout soit protégé au titre des Monuments historiques. L'ensemble a depuis été protégé au titre du PLU, y compris les deux cours intérieures.



PLU.



Plan cadastral de 1890 (Archives de Paris).



Plan des hauteurs d'étages.



Vue actuelle de l'immeuble de rapport sur rue, récemment réhabilité.



Vue de la première cour en 2010. Les bâtiments, partiellement vidés de leurs intérieurs, conservent pour leurs façades composition et modénature.

Si l'immeuble sur rue a récemment été rénové, les bâtiments bordant les deux cours pavées qui semblent avoir conservé leur disposition d'origine, sont dans un état d'abandon depuis plusieurs années. Le projet actuel propose une réhabilitation lourde. Seules les façades des bâtiments de la première cour seraient conservées, alors que la seconde serait démolie en totalité au profit d'un immeuble neuf de cinq étages sur un niveau de sous-sol.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D³P⁴ 700, DQ²⁸ 1077 et VO¹¹ 2064.
- Archives nationales : Min cent XLVI 1192
- Sites et monuments, n° 185, 2^e trimestre 2004.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition partielle d'un ensemble de cours du milieu du XIX^e siècle.

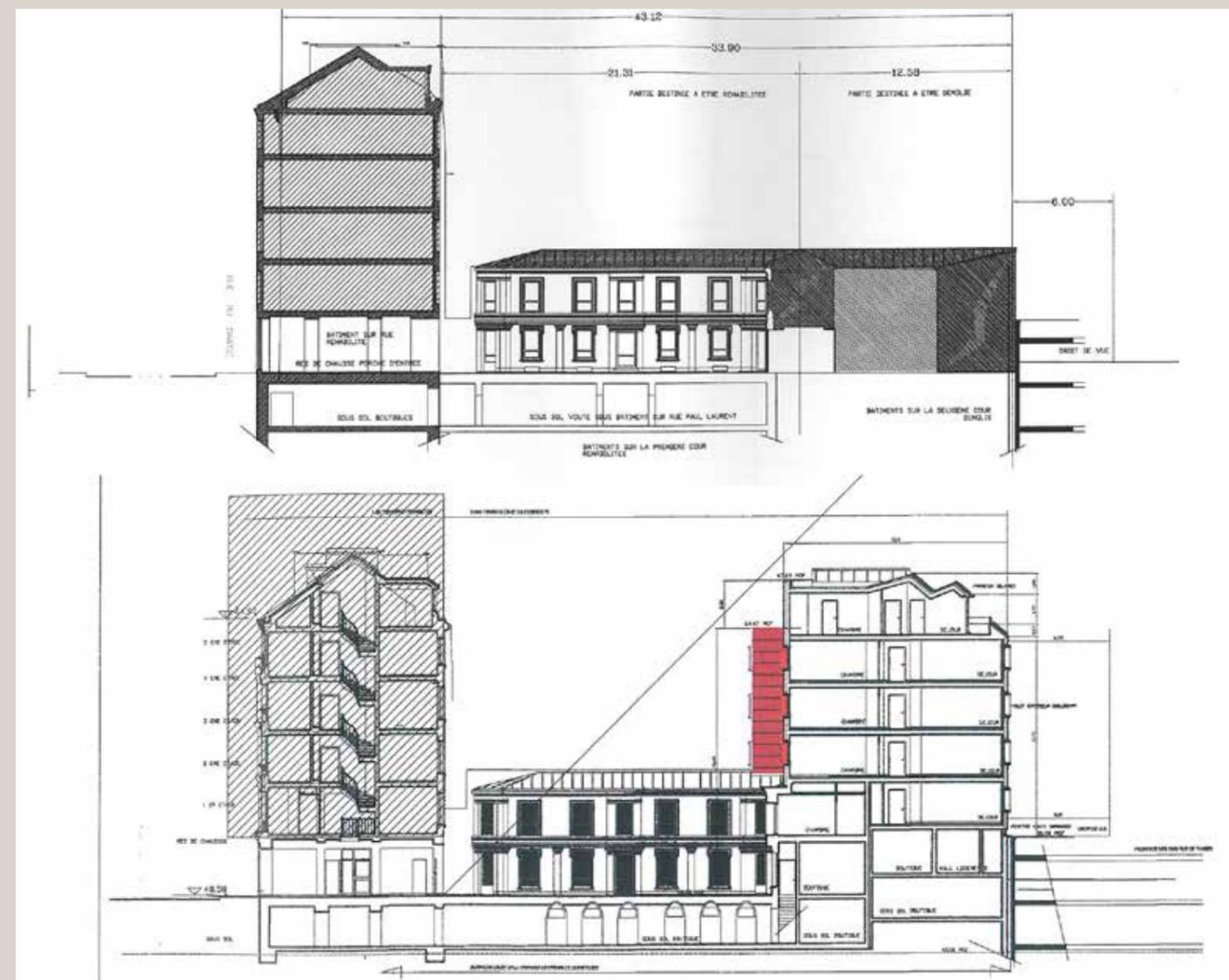
La Commission renouvelle ses vœux antérieurs, notamment celui du 15 février 2002, qui demandait la protection en totalité au titre des monuments historiques de cet ensemble construit peu après l'ouverture de la rue en 1847, comportant un immeuble de rapport sur rue desservi par

un escalier principal remarquable, et deux cours pavées entourées de bâtiments en forme de commons subsistant dans leur aspect d'origine, et qui demandait qu'une mesure d'urgence soit prise, étant donné le mauvais état d'entretien des constructions.

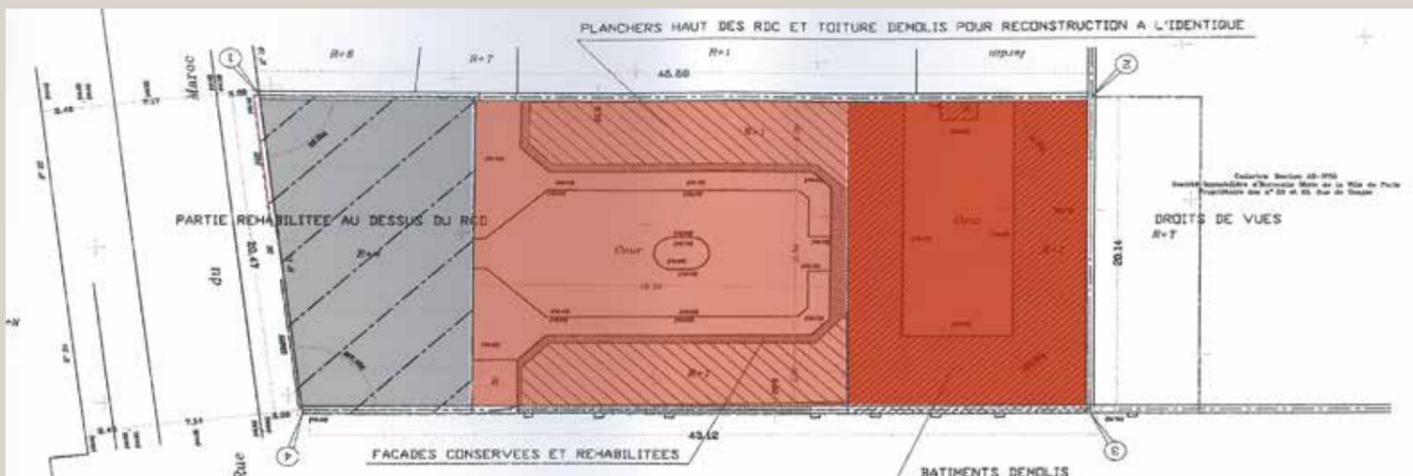
La Commission se prononce contre la démolition des bâtiments sur cour, protégés au titre du PLU (BMO du 4 décembre 2012).



Vue de la deuxième cour en 1996 (© DHAAP, M. Paturange)



Coupes longitudinales et élévations. En haut, la situation existante et en-dessous, le projet (© Ph. Belin, architecte).



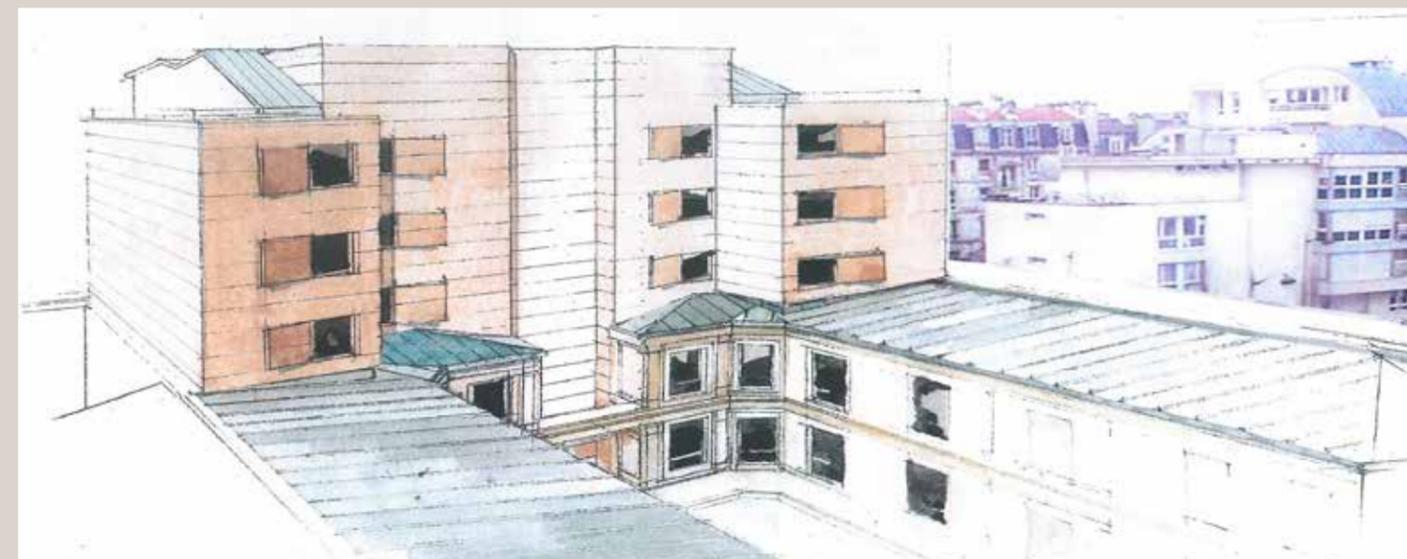
Plan montrant en gris, la partie déjà réhabilitée sur rue, en rouge pâle la partie à réhabiliter et en rouge foncé, la partie dont la démolition est demandée (© Ph. Belin, architecte).



Vue du mur de clôture le long de la rue Paul Laurent. Ce mur serait percé donnant accès au bâtiment projeté.



Vue projetée depuis la rue Paul Laurent (© Ph. Belin, architecte).



Perspective projetée de l'intérieur de la parcelle (© Ph. Belin, architecte). Le bâtiment neuf prendrait place sur l'actuelle deuxième cour, démolissant une grande part du bâtiment en fond de première cour.

[34, rue Richer et 2, rue Saulnier (09^e arr.)]

Création d'une salle de spectacle dans un immeuble du XVIII^e siècle

Pétitionnaire : M. YANA, Frédéric
SARL PLEIN FEUX PRODUCTION
PC 075 109 12 V 1041

Dossier déposé le 16/08/2012

« Changement de destination de locaux commerciaux en théâtre avec modification des façades sur rue et cour, démolition de structures porteuses et de 2 mezzanines dans le volume du rez-de-chaussée avec déplacement d'une trémie d'escalier et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité.

SHON supprimée : 65 m², SHON créée : 9 m², surface du terrain : 708 m². »

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

PRÉSENTATION

Au faubourg Montmartre, la rue Richer est ouverte en 1782-1784 en prolongement de la rue des Petites Écuries et de la rue de Provence, nouvelles artères concentriques reliant les faubourgs récemment construits. Le passage Saulnier est ouvert comme voie privée entre la rue Richer et la rue Bleue, peut-être dès 1787 (il n'apparaît toutefois pas sur le plan de Verniquet, peut-être du fait de son statut). L'angle est de ces deux voies est bâti avant la Révolution d'un bâtiment dont le plan est connu par le relevé cadastral de 1813 et qui correspond aux dispositions actuelles. Il s'agit d'un immeuble composé autour d'une cour carrée aux angles rabattus d'un corps de logis principal sur la rue Richer et de trois corps de bâtiment secondaires autour de la cour, plus bas et plus étroits. Le corps de logis principal, large de neuf travées, est élevé d'un

rez-de-chaussée et deux étages carrés, avec un étage d'attique surmontant les cinq travées de l'avant-corps central. Les fenêtres des étages possèdent toujours leurs garde-corps en fer forgé de style Louis XVI, soutenus par de petites consoles. Le rez-de-chaussée ne semble pas alors commercial, et devait présenter un socle à lignes de refend continues de part et d'autre du passage cocher. L'escalier principal de l'immeuble conserve sa rampe de la fin du XVIII^e siècle.

Au cours des XIX^e et XX^e siècles, le bâtiment évolue en fonction des activités du rez-de-chaussée qui colonisent progressivement la cour, notamment dans sa partie droite. De ce côté, dès 1852, un sellier puis un carrossier occupent le vaste volume de l'aile droite et du fond de la cour. Un accès direct depuis la rue est créé en façade, marquant sans doute le premier grand percement du rez-de-chaussée initialement seulement ouvert de quelques fenêtres (toujours visible sur une photo de 1919). Le carrossier laisse place ensuite à un bar puis à un restaurant qui occupe toute la partie à droite du passage cocher et les extensions dans la cour. En 1893, le comble à pente douce côté rue – caractéristique de l'architecture domes-

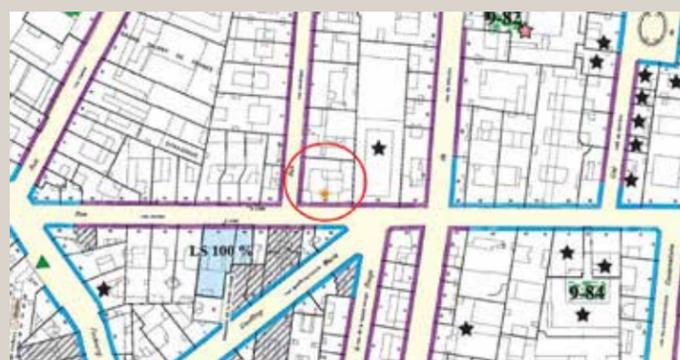
tique néoclassique – est redressé pour créer un étage d'habitation supplémentaire, introduisant un comble brisé au-dessus de l'attique (état actuel).

La demande actuelle vise à transformer le commerce occupant la partie droite de l'immeuble en une salle de spectacle (en complément de celle existant déjà au rez-de-chaussée du bâtiment le long de la rue Saulnier). Cette salle occuperait toute l'emprise de l'ancien restaurant, dans le bâtiment sur rue, l'aile droite et l'aile du fond de cour, ainsi que les extensions dans la cour. La conséquence en serait la démolition des massifs de maçonnerie des façades sur cour, y compris les pans coupés, qui se trouvent aujourd'hui au milieu de l'espace du restaurant, emplacement de la future salle.

Une nouvelle devanture est également projetée, dont le dessin n'a pas encore été validé par le STAP.

SOURCES

- casier archéologique.
- Archives de Paris : DQ²⁸ 341 et D¹P⁴ 955.
- Archives nationales : F31/51/231.



PLU.



Plan des hauteurs d'étages.



Vue de l'immeuble (et des anciennes Folies Bergère) en 1919 (cliché Lanciaux, Casier archéologique).



Vue actuelle de l'immeuble à l'angle de la rue Saulnier.

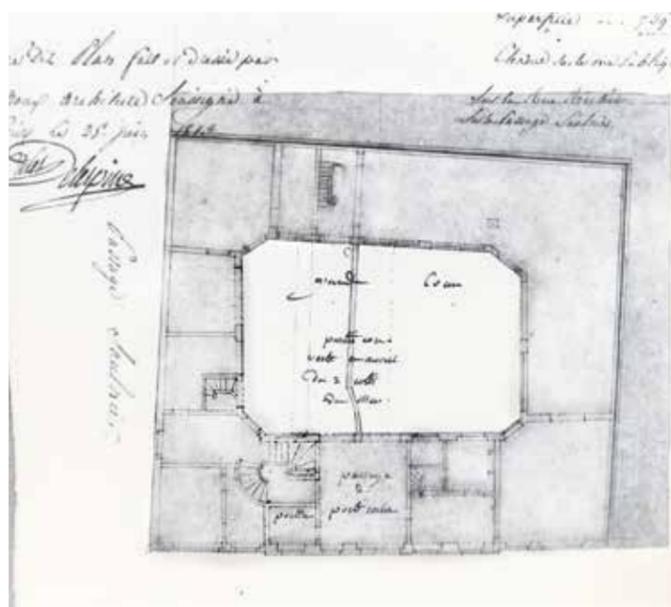


Détail de fenêtres sur la rue Richer, avec des garde-corps en fer forgé d'époque Louis XVI.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de création d'une salle de spectacle dans un immeuble du XVIII^e siècle.

La Commission souligne la qualité initiale de cet immeuble du XVIII^e siècle dont la cour a été dénaturée par des constructions adventives. Elle s'oppose à la démolition de tous les massifs de maçonnerie en rez-de-chaussée de la façade sur cour concernée par un projet de création d'une salle de spectacle, d'autant qu'aucune étude technique ne permet d'en garantir la pérennité. Elle demande qu'une nouvelle étude, plus respectueuse du bâtiment, lui soit soumise (BMO du 4 décembre 2012).



Ci-contre, de haut en bas :

Plan du rez-de-chaussée en 1813 (Archives nationales) ;
État actuel.

État projeté. En gris, l'emprise du rez-de-chaussée d'origine sur l'état actuel et l'état projeté, indiquant la disparition des maçonneries de la cour à pans coupés. (© Rosalie N'Guyen architecte)



[18-24, bd. Auguste Blanqui, 17-17bis, rue des Reculettes (13^e arr.)]

École Estienne, mise aux normes thermique et de sécurité

Pétitionnaire : M. VIEILLE, Rémy
MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE
DP 075 113 12 V 0289
Dossier déposé le 05/09/2012
« Remplacement des menuiseries extérieures de la façade de la rue des Reculettes et création en pied de façade de menuiseries métalliques et trumeaux en remplacement des baies en pavés de verre existantes. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU. « Motivation : École Municipale du Livre Estienne fondée à la fin du XIX^e siècle. Les bâtiments disposés en U en briques polychromes sur le boulevard Auguste Blanqui ont été réalisés en 1896 par l'architecte Samuel Menjot de Dammartin sur commande de la

Ville de Paris. Sur la rue des Reculettes, la cour est fermée par un bâtiment en béton dont l'avant-corps est orné de bas-reliefs de style Art Déco évoquant les métiers du livre et des arts graphiques. L'ensemble de ces constructions témoigne de l'évolution typologique de l'architecture scolaire parisienne, de l'esthétique rationnelle des écoles municipales en briques de la seconde moitié du XIX^e siècle, de l'influence de l'architecture industrielle sur les bâtiments institutionnels des années trente. »

PRÉSENTATION

L'école du Livre a été fondée par la ville de Paris à la fin du XIX^e siècle pour la promotion des arts graphiques, des métiers traditionnels du livre, de la presse et de l'affiche. Il s'agissait de préparer six cents apprentis typographes de douze à seize ans, triés par concours, à l'évolution de leur métier trans-



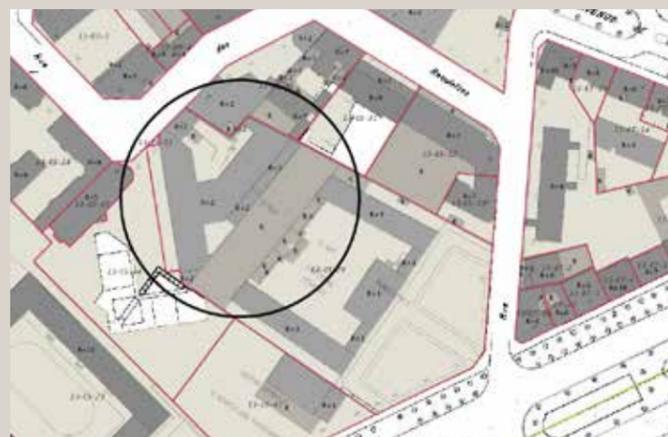
Vue actuelle de la devanture.



Vue projetée de la devanture (© Rosalie N'Guyen architecte).



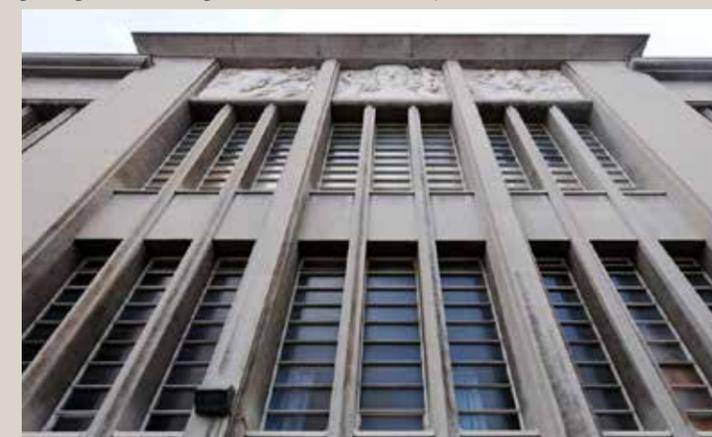
PLU.



Plan des hauteurs d'étages.



Depuis le boulevard Auguste Blanqui, vue de l'avant cour et du corps principal de la composition de Samuel Menjot de Dammartin .



Vue rapprochée de la composition centrale du bâtiment adressé sur la rue des Reculettes.

formé par la photographie et la mécanisation. Une formation scientifique et pratique leur était dispensée ainsi qu'une bourse. Les cours en journée des plus jeunes étaient complétés par les cours de perfectionnement du soir des aînés, la qualification professionnelle étant destinée à lutter contre l'appauvrissement des savoir-faire tout en affranchissant les ouvriers d'une trop grande dépendance envers leurs patrons (Annexé au rapport de juillet 1887 au conseil municipal).

Les plus anciens locaux ont été construits à partir de 1896 par l'architecte Samuel Menjot de Dammartin en retrait du boulevard d'Italie (actuel Auguste-Blanqui) dont ils devaient être isolés par une « école ménagère et professionnelle de jeunes filles » jamais construite.

Derrière ces premiers bâtiments de brique s'étagent des ateliers formés de charpente métallique sous verrière, reliés par une galerie elle aussi vitrée, puis en contrebas, de vastes ateliers en béton armé conçus au milieu des années 1930 mais dont la construction, interrompue par la guerre, n'a pu reprendre qu'en 1946 pour une livraison dix ans plus tard. Cette partie s'éclaire par une façade imposante sur la rue des Reculettes. L'évolution de cette rue et peut-être la lenteur du chantier de cette extension n'a pas abouti à une desserte et

l'école se contente de ce côté d'une arrière-cour à vocation technique.

L'essentiel des interventions proposées vise à sécuriser les ateliers-école d'imprimerie, regardés par la Préfecture comme des locaux à risque important et ne disposant aujourd'hui ni de possibilités d'isolement coupe-feu ni de sorties de secours suffisantes. Les ateliers sous verrière devant s'isoler de l'escalier central qui les dessert, leurs cloisons vitrées de recoupement seraient remplacées par des parois opaques. Pour désenclaver le bâtiment de béton armé, des issues seraient percées vers le passage privé du côté de la rue des Reculettes. Ce projet de prévention contre l'incendie s'accompagne d'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, il est prévu le remplacement systématique des fines menuiseries métalliques d'origine et encore en place, motivé par l'obtention d'une meilleure isolation.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VM⁷² 2
- Marie-Cécile Bouju, *L'École Estienne, 1889-1949. La question de l'apprentissage dans les industries du livre*, Thèse pour le

diplôme d'archiviste paléographe, 1998.

- Amicale des personnels de l'École Estienne, *Histoires de l'École Estienne : 1889-1939 : de la Belle Époque à la Drôle de guerre*, vol. 1, A.P.E.E., 2000.

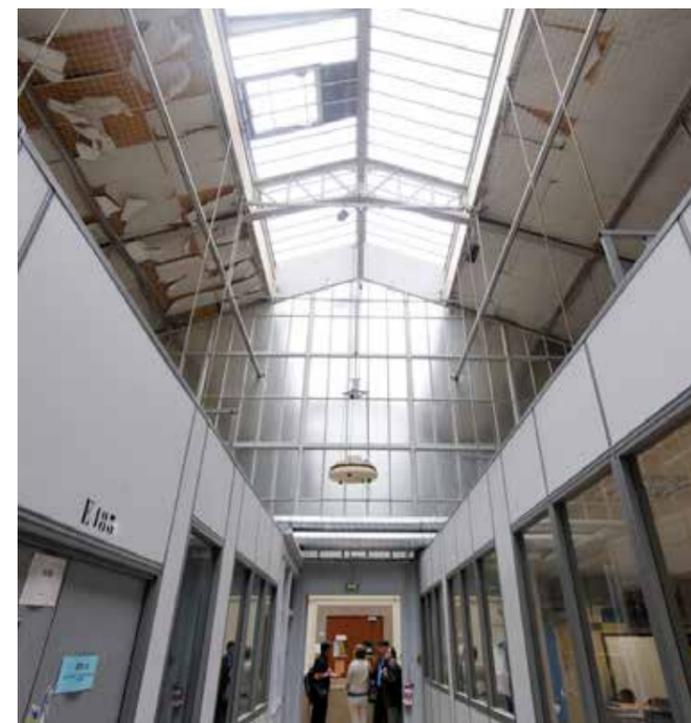
- Amicale des personnels de l'École Estienne, *Histoires de l'École Estienne : 1939-1968 : De la défaite à la chienlit*, vol. 2, A.P.E.E., 2000.

- <http://www.ecole-estienne.fr>

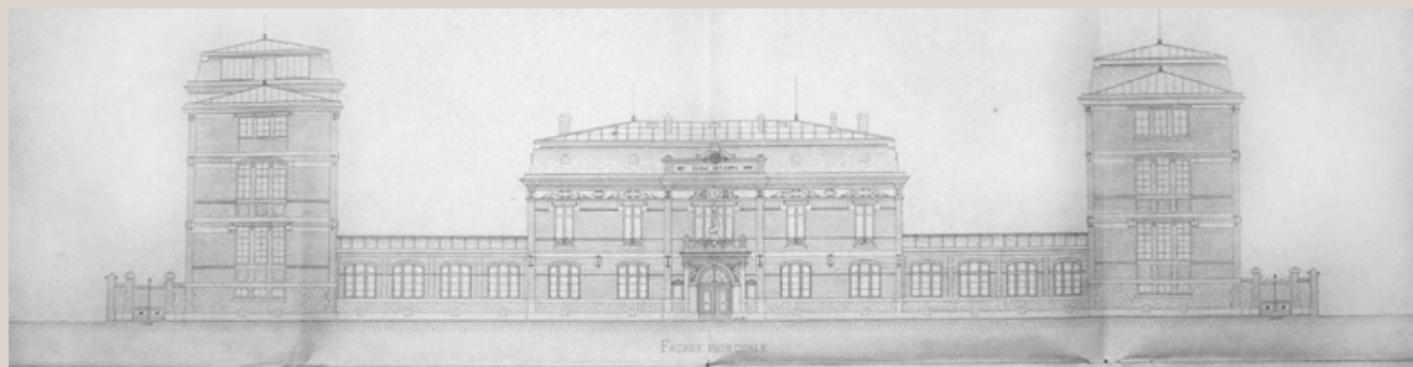
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de mise aux normes thermiques et de sécurité de bâtiments de l'École Estienne.

Dans le cadre de ce projet, la Commission demande que le traitement de la façade du bâtiment des années 1930 situé rue des Reculettes conserve le dessin d'origine. En particulier, le traitement du soubassement, qui prévoit le remplacement des panneaux de pavés de verre par des menuiseries, devra conserver son rythme propre, sans prolongement des lignes verticales de la façade (BMO du 4 décembre 2012).



Vue actuelle intérieure du bâtiment intermédiaire à usage d'atelier.



Élévation de l'établissement d'origine sur le boulevard, dû à Samuel Menjot de Dammartin en 1887 (Archives de Paris).



Vue à vol d'oiseau montrant la partie basse de l'école construite à partir de 1934 donnant sur la rue des Reculettes, le corps de bâtiment intermédiaire regroupant les ateliers et la composition en U initiale adressée sur le boulevard Auguste Blanqui au sud.



Détail d'un des trois bas-relief ornant le registre haut du corps central du bâtiment des années 1930.



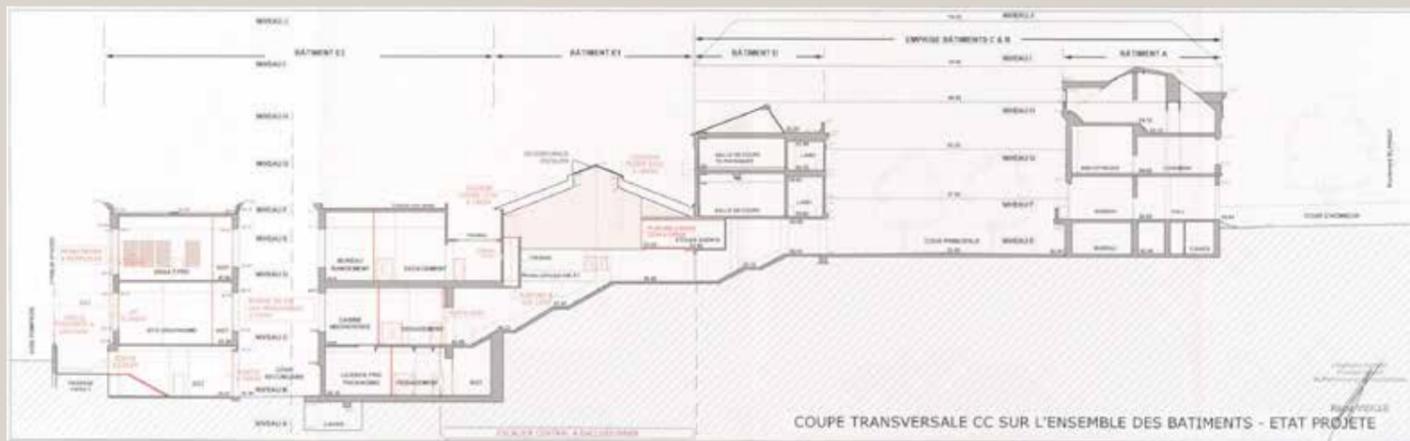
La façade ouest du bâtiment, bien que ne donnant pas sur la rue, est paradoxalement la plus ouvragée.



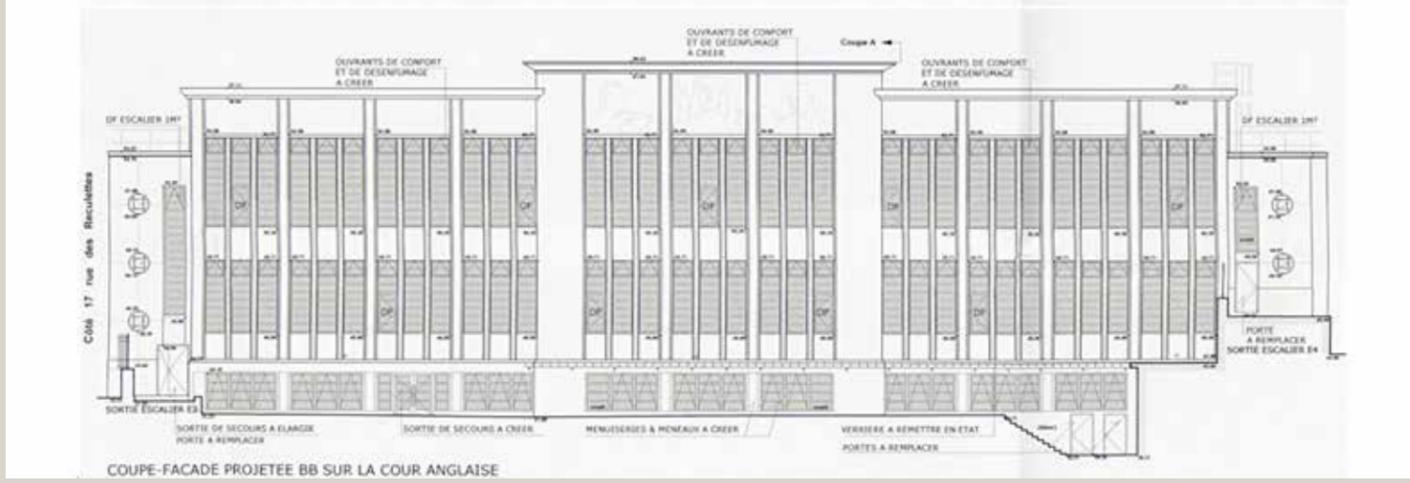
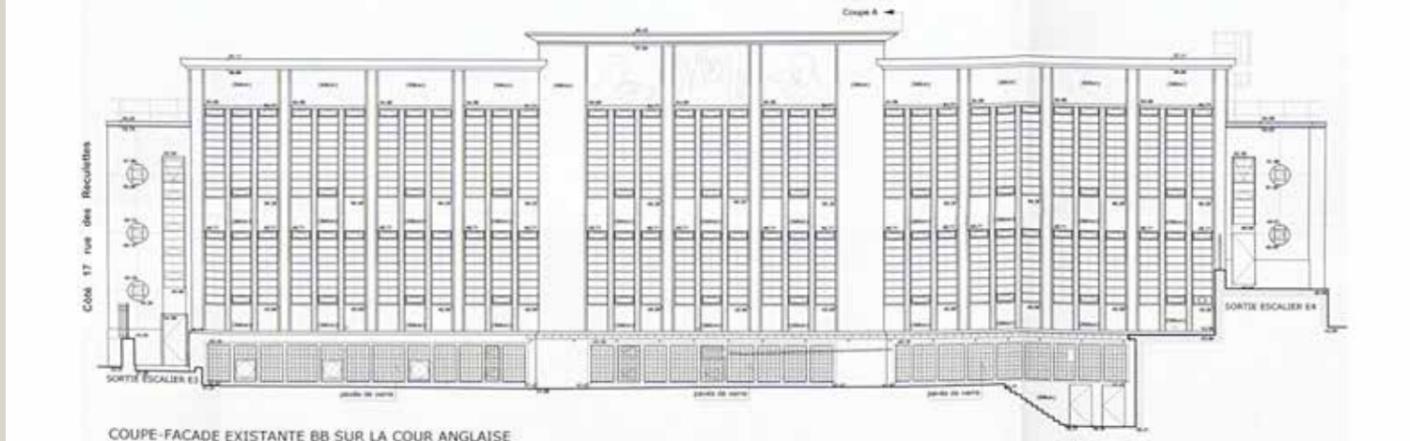
Vue sur la cour du bâtiment des années 1930. La plupart des grandes baies des salles de cours conservent leurs menuiseries d'origine.



Vue du retour de la façade sur cour abritant les paliers de distribution intérieure du second escalier de l'ensemble années 1930.



Ci-dessus, coupe transversale projetée montrant l'organisation générale de l'établissement entre rue basse et boulevard haut. En rouge, les interventions prévues (© Atelier d'Architecture).
 Ci-contre, à droite : au pied de la façade ouest, une voie privative permet la desserte des ateliers de typographie.
 Ci-dessous :
 Élévation ouest dans son état actuel.
 Élévation ouest dans son état projeté figurant notamment les interventions en pied de façade qui prévoient le remplacement des panneaux de pavés de verre en prolongeant la composition tripartite des baies principales. (© Atelier d'Architecture)



[1^{bis}, rue Raffet (16^e arr.)]

Démolition partielle d'un atelier d'artiste des années 1900

Pétitionnaire : M. REMY Mathieu
 PC 075 116 12 V 0050
 Dossier déposé le 30/07/2012
 « Restructuration d'un ensemble de bâtiments de 1 étage et rez-de-chaussée avec changement de destination de bureau en habitation (1 logement créé), démolition partielle de planchers au 1er étage, de façades et de toitures sur rue et cour, reconstruction d'une extension de 1 étage après démolition de l'extension à rez-de-chaussée, remplacement des menuiseries et ravalement des façades sur rue et cour, création de fenêtres de toit et d'une terrasse au 1er étage sur cour et aménagement du jardin. »
 SHON supprimée : 56 m², SHON créée : 198 m², surface du terrain : 460 m², hauteur du projet : 6 m. »

PROTECTION
 Bâtiment protégé au titre du PLU. « Pavillon à pans de bois percé de grandes baies vitrées sur une cour arborée abritant l'ancien atelier du sculpteur Maurice Calka. »

ANTÉRIORITÉ
 Séances des 7 septembre 2000, 10 octobre 2005 et 22 novembre 2006 en vue de résolution.

PRÉSENTATION
 Initialement plus étendue, la parcelle du 1, rue Raffet et 36, au n° 1 de la parcelle a été divisée en deux en 1901 à l'occasion de la construction, à l'angle des deux rues, d'un bâtiment d'habitation sur deux étages sur rez-de-chaussée. Dans le jar-



PLU.



Plan des hauteurs d'étages.



Vue prise devant l'atelier du sculpteur Bartholomé dans les années 1890 (Fonds Alfred Lenoir, musée d'Orsay).

din existait alors un atelier d'artiste.

C'est dans cet atelier que le sculpteur Paul Albert Bartholomé (1848-1928) se fait domicilier pour la première fois en 1905, au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts. Précédemment domicilié dans le voisinage, au n° 34, rue Georges Sand, l'artiste a probablement fait construire cet atelier dans les années 1890, en retrait et parallèle à la rue. Il a par la suite reçu, probablement au début du XX^e siècle, une extension en aile vers la rue.

Composé d'un corps de logement et d'un atelier adossé, facilement accessible depuis la rue, l'ensemble est resté jusqu'à ce jour dans un état qui semble très proche de celui d'origine. Il s'apparente à l'actuel musée Zadkine.

De l'œuvre de Bartholomé se détachent principalement le monument Jean-Jacques Rousseau inauguré au Panthéon le 30 juin 1920 ainsi qu'une vaste fresque sculptée évoquant la destinée humaine qui a pris place au cimetière du Père-Lachaise. Achetée par la Ville de Paris, elle y est installée en 1899 dans l'axe de l'allée centrale.

Resté inoccupé à la mort de Bartholomé en 1928, l'atelier est repris à partir des années 1950 par l'architecte Bernard de La Tour d'Auvergne (jusque dans les années 1970) et par le sculpteur Maurice Calka (1921-1999), rendu célèbre par la statue monumentale du *Lion de Judée* exposée à Addis-Abeba (Éthiopie) et par le bureau « boomerang ».

Sollicitée à trois reprises en 2001 pour une demande de démolition totale puis en 2002-2006 pour des modifications du bâti – la Commission des Vieux Paris avait plus particulièrement noté l'intérêt urbain de l'atelier, ses bâtiments à faible gabarit dans la section la plus ancienne de la rue Raffet, entouré d'un jardin. Défendu par des associations locales contre les menaces de démolitions, l'atelier a été protégé au titre du PLU.

Le projet prévoit la transformation de ces deux ateliers d'artistes en logement unifamilial, avec pour conséquences la démolition d'un certain nombre de murs porteurs, du plancher de l'atelier du bâtiment central, des percements existants et agrandissements de baies existantes, la démolition

d'un corps de bâtiment à rez-de-chaussée sur jardin et de la verrière de son pendant nord ainsi que l'ouverture d'une nouvelle porte dans la clôture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO²¹ 2885, D²P⁴ 926.
- Béatrice de Andia (dir.), *Le 16^e : Chaillot, Passy, Auteuil, métamorphose des trois villages*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 1991.
- musée d'Orsay et centre G. Pompidou
- <http://ateliercalka.net/>

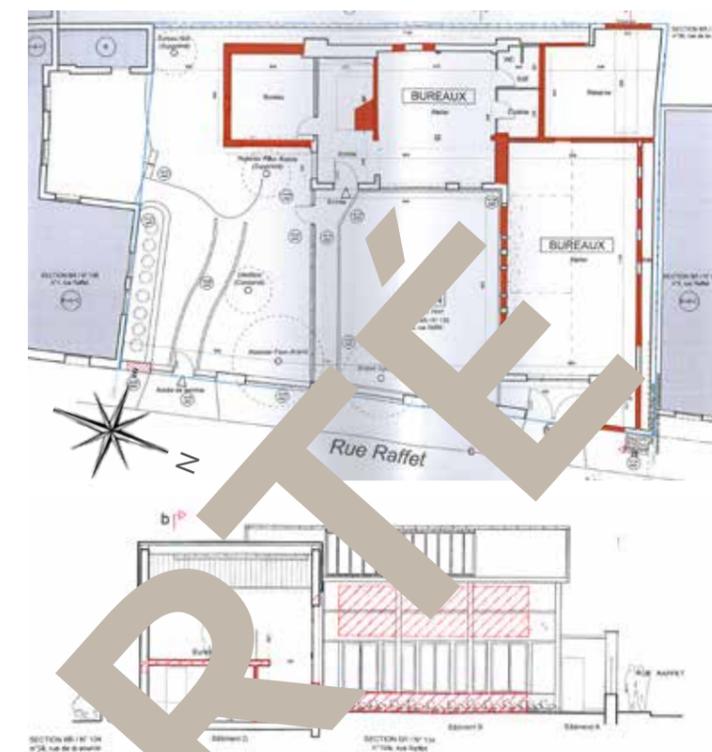
RÉSOLUTION

La Commission n'a pas pris de résolution.

Ci-contre, le détail des démolitions demandées.

En haut, le plan et en bas, coupe transversale.

(© Alain-Dominique Gallizia)



Ci-contre :
- à gauche, Maurice Calka dans son atelier dans les ateliers 1 (© Benoît Teillet).
- à droite, l'actuel depuis la rue Raffet.



Élévation nord montrant les démolitions et modifications envisagées (© Alain-Dominique Gallizia). Au-delà de la démolition des maisons intérieures et la modification de certaines baies, le projet prévoit également de modifier les volumes existants.



Élévation nord-est projetée (© Alain-Dominique Gallizia).

[14, avenue des Champs-Élysées et 35, avenue Gabriel (08^e arr.)]

FAISABILITÉ

Rénovation du théâtre Marigny

PROTECTION

Au titre des Monuments historiques : la salle (inscription par arrêté du 25 septembre 1990).

PRÉSENTATION

Depuis le début du XIX^e siècle, la promenade des Champs-Élysées a fait l'objet de travaux d'embellissement qui comportaient des salles de spectacle et de restauration. C'est dans ce cadre que fut construit en 1839 par Davioud une rotonde de panorama qui fut démolie après l'exposition universelle de 1855 à cause de sa trop grande proximité avec le Palais de l'Industrie. Cette rotonde fut remplacée par un nouvel établissement, conçu par Davioud, en symétrie avec le Cirque de l'Impératrice, toujours en place sous l'actuelle fonction de Théâtre du Rond-Point. La nouvelle vogue du spectacle de panorama au début

des années 1880 nécessite la construction de nouvelles rotondes à Paris. Ces établissements doivent attirer la clientèle par le renom des artistes, l'intérêt du sujet du panorama ou encore par la qualité architecturale du bâtiment.

La Société des panoramas nationaux se propose d'exploiter un tableau des peintres Poilpot et Jacob consacré à un épisode du siège de Paris, le combat de Buzenval. Ces artistes étant peu connus et le site choisi étant prestigieux, la société fait appel à Charles Garnier, qui venait d'achever une rotonde de panorama au 251, rue Saint-Honoré. Devenue locataire du théâtre des Folies-Marigny en décembre 1880, elle fait démolir l'édifice pour reconstruire à sa place une rotonde selon les plans de Garnier. Le panorama est inauguré le 25 août 1883.

Cet édifice, de par la qualité de son architecte, a fait l'ob-

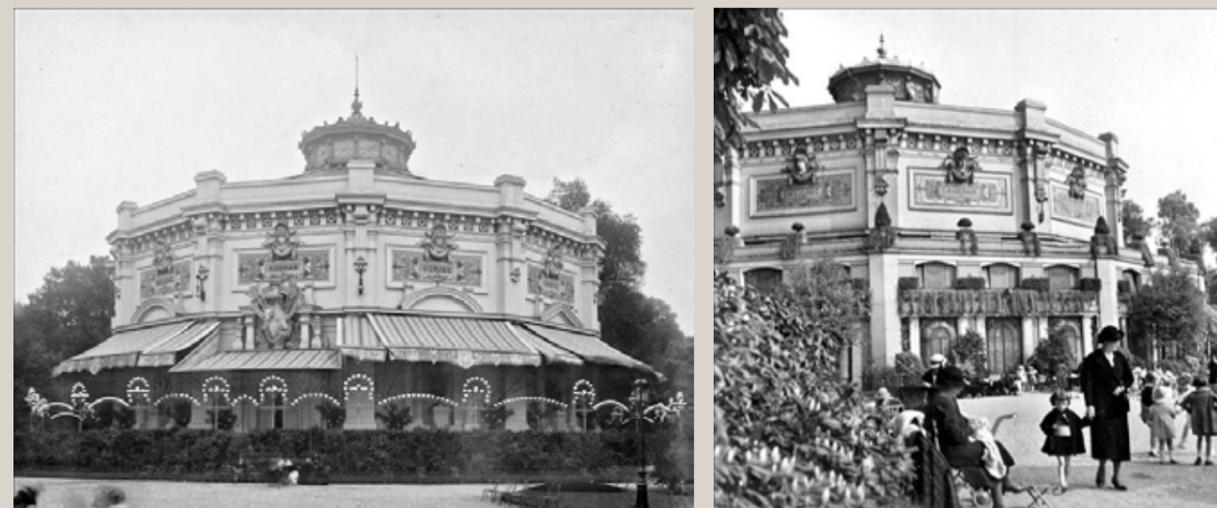


Le théâtre Marigny vers 1900 (carte postale).

Ci-contre :

- à gauche, le théâtre vers 1910 (© Léopold Mercier / Roger-Viollet).

- à droite, le théâtre vers 1925 (© Roger-Viollet).



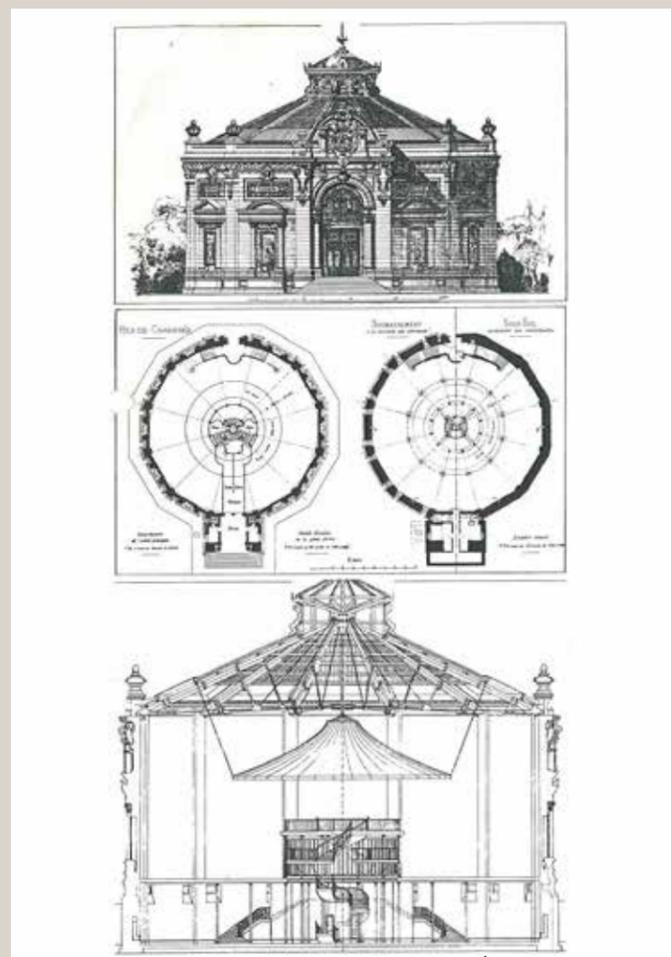
Vue à vol d'oiseau du théâtre Marigny et des Champs-Élysées en 1955 (© Roger Henrard / Musée Carnavalet / Roger-Viollet).



PLU.



Plan des hauteurs d'étages.



Projet pour un nouveau panorama des Champs-Élysées par l'architecte Charles Garnier (publié dans *Le recueil d'architecture, architecture civile*, 10^e année, 1882).

jet de nombreux commentaires lors de son ouverture : « Nous ne jugerions pas indispensable d'attirer sur cette œuvre d'utilité secondaire l'attention de nos lecteurs, si elle ne se rattachait directement au système décoratif de la principale promenade de la ville et si elle ne comportait en soi des qualités dignes d'un rapide examen. Le bâtiment, placé dans l'encoignure des avenues Gabriel et Marigny, se présente sous la forme d'un polyèdre précédé d'un avant-corps et surmonté d'une toiture à jour avec lanterne et poinçon. Des contreforts placés à chaque angle extérieur, fournissent à la masse un surcroît de solidité tout à fait rassurant. L'entablement qui contourne l'édifice, rassemble un attique ramassé, une corniche à modillons et à métopes polychromes, et une large frise également polychrome dont les fleurages touffus, disposés sur un champ d'or, encadrent des noms patronymiques. La façade principale, ou entrée, ne manque ni de grandeur ni d'élégance, en dépit de la sobriété qui y règne et des proportions qui lui sont naturellement affectées. Un superbe plein cintre, jeté sur des pieds-droits robustes, couronné d'un tympan vigoureux, donne accès à la salle par un emmarchement de près de 2 mètres de

hauteur. » (*Revue générale de l'architecture*, 1884) Mais l'auteur ajoute qu'il « est regrettable, en effet, que toute cette ornementation ne soit qu'un placage de carton-pierre avec un mode de construction plus durable, la ville de Paris aurait gagné un joli monument de plus. » Après l'exploitation de plusieurs panoramas, la société fait faillite en 1890 et un nouveau concessionnaire obtient l'autorisation de transformer l'établissement en théâtre. Les concessionnaires successifs réaliseront des travaux visant à améliorer le confort de la salle et demanderont l'élargissement de la concession avec l'aménagement des abords. A la fin du XIX^e siècle, on aménage un promenoir extérieur sous vérandas et l'on perce les façades de baies vitrées. Puis en 1925, ce promenoir en avant-corps est construit en dur (architecte Grimaldi), faisant disparaître le décor de la partie inférieure des façades. Seule la revue *l'Architecte* émettra une protestation, le style Garnier n'ayant plus guère de défenseurs à cette époque. Enfin un ravalement engagé en 1957 par la Ville de Paris prévoit la destruction complète des décors de Garnier (corniches, moulures, mosaïque...). C'est dans cet état de nudité complète que le bâtiment existe actuellement.

Le projet actuel de rénovation du théâtre Marigny prévoit dans la salle des aménagements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au niveau parterre, le déplacement de la régie du niveau balcon au niveau corbeille et la création de bonnes places au niveau balcon. Pour les façades extérieures, le projet propose la création de deux extensions de part et d'autre de l'entrée en forme de véranda métallique et la restitution partielle des décors originaux de Charles Garnier, la corniche dissimulant un système de ventilation. Seraient restituées les cartouches avec mascarons, mais sans la corniche polychrome et le décor supérieur des dix pilastres qui rythment les travées. Si le principe d'une restitution du décor de Garnier peut se justifier, ce bâtiment tirant son intérêt de cette filiation, à quel état du décor s'agit-il de se référer ? Les solutions techniques présentées et les documents originaux cités permettraient de poursuivre cette logique.

- *La Semaine des constructeurs*, 15 décembre 1883.
- *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1884.
- *L'Architecte*, 1926, vol. XXXIX, n° 1.
- François Robichon, *Les panoramas en France au XIX^e siècle*, thèse, 1982.

RÉSOLUTION

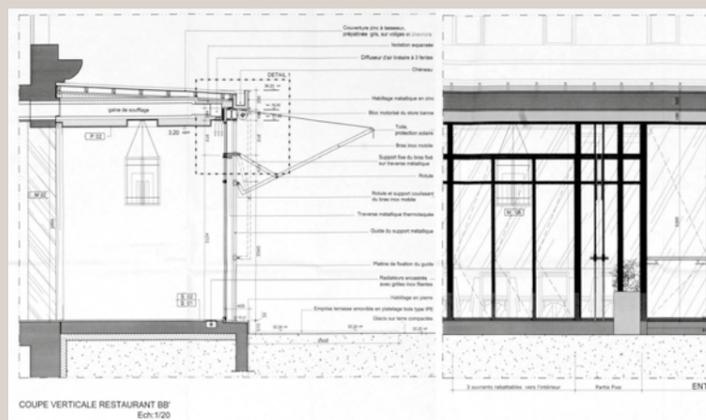
La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de rénovation du théâtre Marigny. La Commission approuve dans son principe le projet de rénovation du théâtre Marigny, comprenant des aménagements mineurs dans la salle, la création d'une véranda extérieure et la réfection des façades. Elle demande que toute restitution du décor original de Charles Garnier se fasse en référence à un état connu du bâtiment, compatible avec le projet. En cas d'impossibilité, la Commission se prononce pour la conservation de l'état actuel, sans exclure l'étude d'un projet de décor contemporain (BMO du 4 décembre 2012).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- *L'illustration*, décembre 1881.
- *Recueil d'architecture*, Paris, 1882.



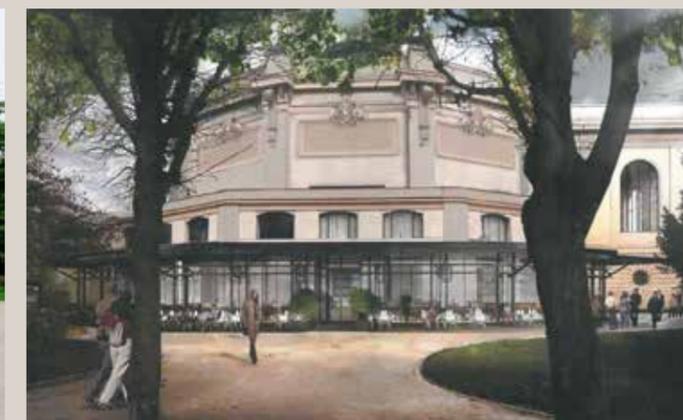
Vue actuelle sur le déambuloire.



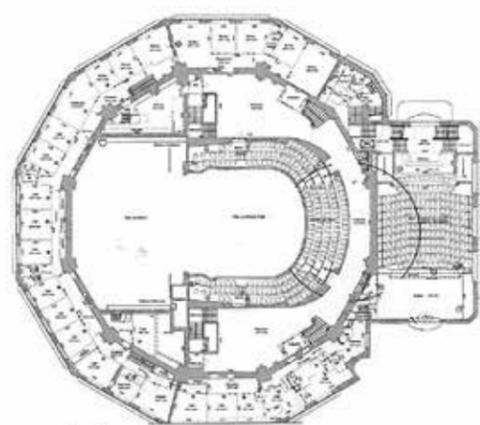
Coupe et élévation de la véranda projetée (© architectes Wilmotte et Associés, Clé Millet).



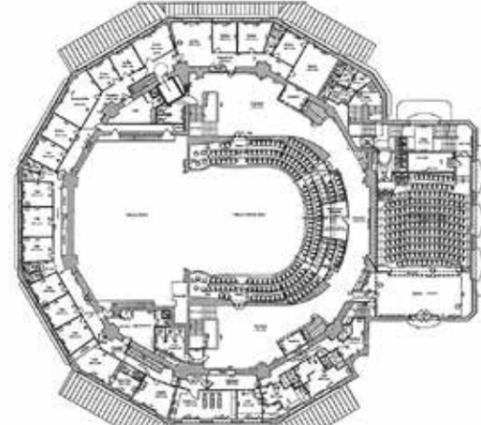
Vue actuelle de la partie nord-ouest du théâtre.



Perspective du projet (© architectes Wilmotte et Associés, Clé Millet).

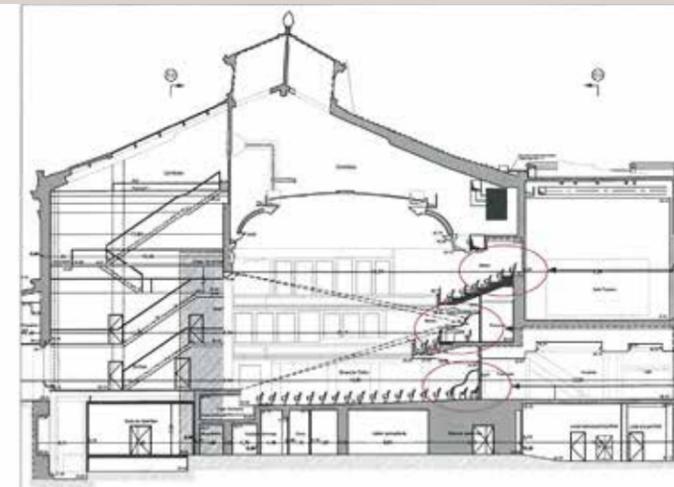


Etat actuel : plan niveau corbeille



Hypothèse de projet : plan niveau corbeille

Plan du niveau corbeille dans son état actuel à gauche et l'hypothèse de projet à droite (© architectes Wilmotte et Associés, Clé Millet).



Coupe longitudinale sur la grande salle détaillant les principales modifications intérieures envisagées (© architectes Wilmotte et Associés, Clé Millet).



- Création de places de bonne visibilité au balcon
- Hypothèse d'emplacement projeté de la régie
- Hypothèse d'aménagement de baignoires pour places PMR

[1-5, rue Regnault (13^e arr.)]

FAISABILITÉ

Restructuration d'une gare de la petite ceinture

PROTECTION

Protégé au titre du PLU. « Gare Masséna, ancienne station ferroviaire «Orléans-Ceinture», dont l'architecture spécifique aux Chemins de Fer de l'Ouest se caractérise par l'implantation en contrebas des voies du bâtiment voyageurs, le dernier étage étant au niveau de la ligne. Les façades enduites sont structurées par trois lignes de baies en plein cintre. Le bâtiment a été altéré par une extension datant de l'après-guerre. Par son architecture, il n'en demeure pas moins un élément important du réseau historique formé en limite de Paris par les gares de la Petite Ceinture. »

PRÉSENTATION

Le 14 juin 1861, un décret impérial déclare d'utilité publique le prolongement du chemin de fer de ceinture rive gauche de la Seine, en complément de celui de la rive droite, ouvert le

11 décembre 1852. Après le début des travaux en 1863, la « petite ceinture rive gauche » est ouverte à l'exploitation le 25 février 1867. À son extrémité Est, la station d'Orléans-Ceinture avait dès cette date pour particularité de permettre la correspondance entre les trains de la Petite Ceinture et les lignes de banlieue de la gare d'Austerlitz.

Corps unique de bâtiment doté de trois niveaux, la station était adossée aux remblais supportant la voie haute. Son dernier niveau, qui abritait la salle des voyageurs, permettait d'aller aux quais de la petite ceinture pour les voyageurs de la ligne Paris – Orléans accédant depuis le niveau bas du rez-de-chaussée.

Rythmées par trois étages de baies en plein cintre, les façades au parement de brique initialement apparent sont encore soulignées par les cordons moulurés marquant les planchers que surmontent de simples bandeaux à hauteur d'allège.

L'ensemble, cantonné aux angles par des pilastres enduits, se distingue par la composition tripartite de la façade principale, que ponctuait une horloge aujourd'hui disparue. Grâce à l'acrotère qui masque sans peine les faibles pentes du toit, la toiture reste discrète, contribuant à la mise en valeur du volume bâti et de ses proportions.

Ce bâtiment s'apparente aux premières gares de la banlieue Ouest, dont il semble que les auteurs, ingénieurs de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, soit également ceux de la présente station.

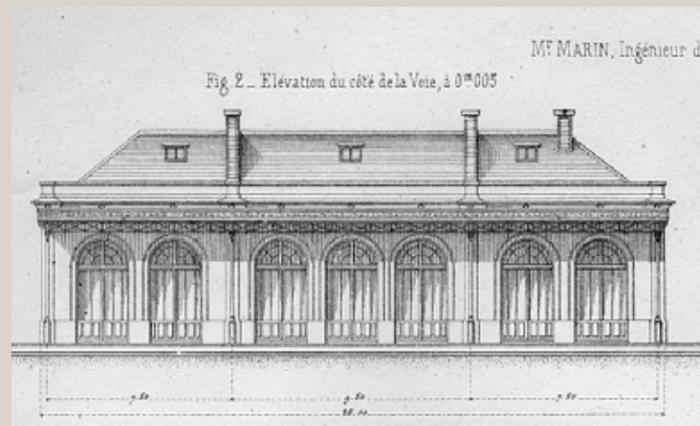
Le 22 juillet 1934, le service urbain de voyageurs de la Petite Ceinture cesse, mais le bâtiment voyageur continue d'être utilisé pour l'accès à la station des lignes de banlieue de la gare d'Austerlitz. Elle est renommée Masséna et intégrée au réseau RER C ouvert en 1979. Déjà modifié par une première extension après-guerre, le bâtiment fait alors l'objet d'un remaniement profond de ses éléments intérieurs par la démolition puis le remplacement de son plancher principal et la restructuration lourde des autres structures, planchers et refends. Devenue obsolète en raison de la proximité de la gare Bibliothèque François Mitterrand, elle est désaffectée le 1^{er} janvier 2001. Depuis, occupations illégales et absence

d'entretien contribuent à sa dégradation.

Le bâtiment est concerné par deux projets majeurs de l'est parisien. D'une part, l'aménagement du secteur « Masséna-Bruneseau » de la ZAC « Paris Rive Gauche » prévoit sa conservation mais installe jusqu'à mi-hauteur de son pignon nord la dalle de couverture des voies ferrées d'Austerlitz. De plus, il prévoit la mise en œuvre d'un escalier à trois volées de marches pour relier la dalle haute et la rue Regnault, et dont l'un des paliers obstruerait deux des baies du rez-de-chaussée. D'autre part, le boulevard du Général Jean Simon a été reprofilé pour l'arrivée du tramway avec une altimétrie plus haute de 80 cm environ que le sol actuel. Après l'abandon en 2007 d'un premier projet surélevant le bâtiment de plus de trois niveaux, aujourd'hui, il est souhaité que cette ancienne station puisse accueillir des activités culturelles. Pour ce faire, une consultation a été lancée, qui se traduit par les deux faisabilités architecturales et programmatiques ici présentées. Au-delà des effets imposés par le contexte des projets de la ZAC et du tramway, les propositions ont en commun d'envisager la modification de l'aspect extérieur du bâtiment par la mise en œuvre d'une nouvelle toiture et d'un ascenseur extérieur accolé au pignon sud du bâtiment. En outre,



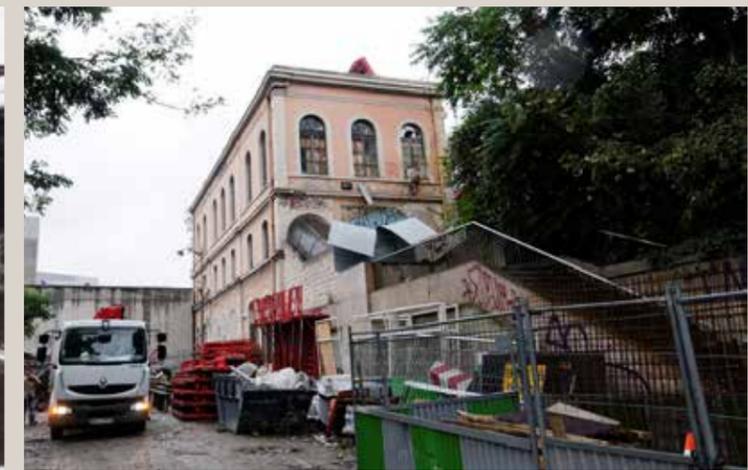
PLU.



Élévation côté quais de la station Orléans-Ceinture (document publié sur le site de l'ASPCRF).



Vue de la gare depuis la rue Regnault (cliché non daté).



Vue actuelle. À gauche figure l'ouvrage de recouvrement des voies du faisceau Austerlitz.



Plan du site, état actuel.



Vue de la station en exploitation (cliché non daté).



Vue actuelle de l'ancienne station Orléans-ceinture depuis le boulevard du Général Jean Simon montrant les travaux en cours d'extension du tramway.



Vue intérieure. Les éléments de structure d'origine, tels que les refends et planchers, ont subi une restructuration lourde après la transformation de la station en gare RER.

ils proposent tous deux une refonte totale des éléments de structure intérieure, certes déjà fortement modifiés. Le choix a été fait par les deux projets d'aligner le niveau du dernier plancher recréé sur l'altimétrie rehaussée des sols extérieurs de l'aménagement du tramway. La conséquence en est l'enfouissement du pied de façade sud-est de 80 cm environ. L'avis de la commission est sollicitée quant aux effets de ces deux propositions sur le patrimoine que représente aujourd'hui cette ancienne station de la petite ceinture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Casier archéologique.
- Karen Bowie et Simon Texier (dir.), *Paris et ses chemins de fer*, Paris, DAAVP, 2003.
- étude Grahal, mai 2012.
- www.petiteceinture.org

RÉSOLUTION

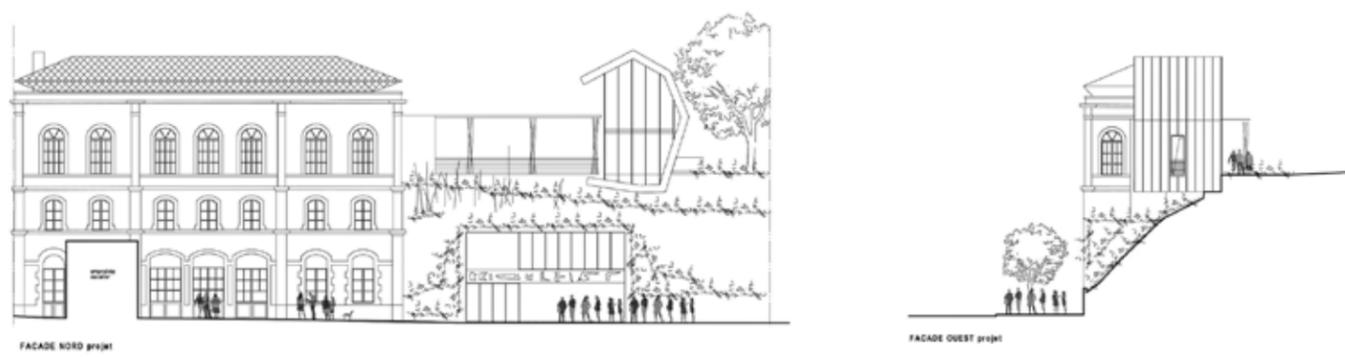
La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 octobre 2012, en Mairie du 3e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'une gare de la petite

ceinture.

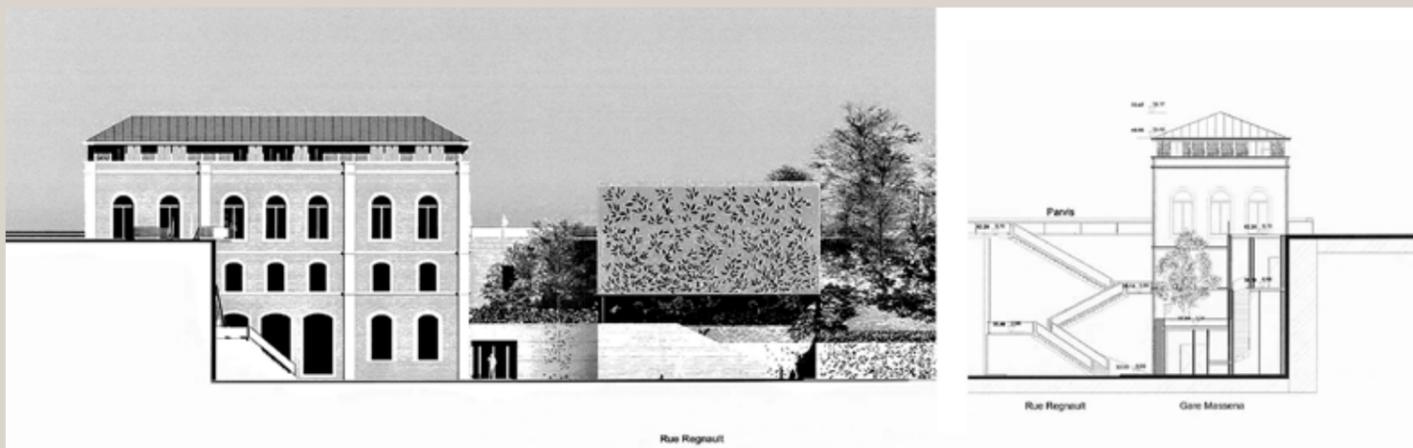
La Commission souhaite que les projets d'extension de la gare Masséna préservent la qualité architecturale des façades, en proposant un principe de liaison qui en respecte l'intégrité et les mette en valeur. Elle souhaite que toute modification de la toiture ne dénature pas la silhouette originale de cet immeuble (BMO du 4 décembre 2012).



Ci-dessus : vue actuelle depuis la rue Regnault. Il est à noter, à droite, que l'extension basse au pied du pignon sud à remplacer l'escalier aménagé initialement pour l'accès extérieur au quai haut.



Le premier projet issu de la consultation propose notamment la mise en œuvre d'une nouvelle toiture, la modification de l'extension sud et l'installation d'un ascenseur sur la totalité de la hauteur du pignon sud (© ACG Ginsburger Claude architecte).



Le second projet issu de la consultation propose également la mise en œuvre d'une nouvelle toiture ainsi qu'une modification de l'extension sud. Un ascenseur, également installé sur le pignon sud, serait ici intégré à la nouvelle extension (© Yves Lesprit).



État actuel de l'élévation principale sur la rue Regnault et coupe transversale montrant le pignon sud.



Vue perspective de la première proposition (© ACG Ginsburger Claude architecte).



Vue perspective de la seconde proposition (© Yves Lesprit architecte).

À l'extrémité gauche est visible la volée d'escalier réalisée dans le cadre des aménagements de la ZAC Paris Rive Gauche, et indépendante des deux propositions présentées. Prévu pour relier la rue Regnault au sol haut de la dalle recouvrant les voies, cet ouvrage obstrue la partie basse de la première travée de l'ancienne station.

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]



7, passage Brulon (12^e arr.)

Pétitionnaire : Mme MATHIEU, Anne

SCI SCI DU 64 RUE CROZATIER

PC 075 112 12 V 0027

Dossier déposé le 02/08/2012

« Construction d'un bâtiment de R+3 étages à usage d'habitation (14 logements sociaux créés) sur un niveau de sous-sol à usage de caves et de locaux techniques, après démolition d'une remise.

SHON créée : 430 m², surface du terrain : 199 m². »



29-31, av. de la Porte de Saint-Ouen et 14, rue Camille Blaisot (17^e arr.)

Pétitionnaire : Mme SCHWOERER, Hélène

PARIS HABITAT OPH

PD 075 117 12 V 0011

Dossier déposé le 30/07/2012

« Démolition d'un immeuble R+13 à usage d'habitation. »



4-6, rue Pierre Mouillard et 56, rue du Capitaine Ferber (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. ERCEAU, Gabriel

SCI LES STUDIOS FERBER

PC 075 120 12 V 0056

Dossier déposé le 08/08/2012

« Construction d'un bâtiment à usage d'habitation de R+3 sur 2 niveaux de sous-sol (14 logements créés) et d'un studio d'enregistrement après démolition totale de l'ancien studio.

SHON à démolir : 900 m², SHON créée : 1529,48 m², surface du terrain : 675 m². »

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Hermano Sanchez Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Edwige Lesage

Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires culturelles

Mairie de Paris